



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. O'Kennedy (Irlande)	217
Discours de M. Kusumaatmadja (Indonésie)	223
Discours de M. Andrei (Roumanie)	227
Discours de M. Ayala Lasso (Equateur)	230
Discours de M. Corrêa Gago (Portugal)	235
Discours de M. Huang Hua (Chine)	239
Discours de M. Denis (Libéria)	243
Discours de M. Muganga (Burundi)	246

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. O'KENNEDY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection unanime à la présidence de notre assemblée. Votre élection est un hommage rendu à votre pays, la Colombie, en même temps que l'expression de la connaissance qu'ont les délégations de vos apports précieux à cette assemblée et à d'importantes conférences internationales. Nous sommes certains que cette expérience et les fruits de votre carrière impressionnante et variée vous permettront de suivre la présidence exemplaire de M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, d'une manière brillante et féconde.

2. Nous voudrions également souhaiter une chaleureuse bienvenue au cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies, les Iles Salomon. Nous sommes particulièrement heureux que le droit des populations des Iles Salomon à l'autodétermination et à l'indépendance ait été affirmé de manière pacifique avec l'entière coopération du Royaume-Uni en tant que Puissance administrante.

3. Nous abordons une nouvelle session de l'Assemblée générale avec un ordre du jour chargé. La liste des problèmes qui nous sont soumis cette année est longue, plus longue qu'elle l'a jamais été. Au total, nous examinerons quelque 130 questions avant que cette session ne s'achève en décembre.

4. Il est évident qu'il suffit d'un coup d'oeil sur cette liste impressionnante de questions internationales complexes pour se rendre compte que le Secrétaire général a raison de dire, comme il le fait dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que l'ordre mondial est de plus en plus indispensable et que nous devons nous laisser guider par notre sens de la solidarité humaine, que concrétise une vigoureuse famille d'organes internationaux [*voir A/33/I, sect. I*].

5. Le travail qui se fera ici dans les trois mois à venir témoignera-t-il véritablement de ce sens de solidarité humaine ? Nos débats et nos résolutions nous permettront-ils d'avancer vers cet ordre mondial que le Secrétaire général qualifie maintenant d'indispensable ? Telles me semblent être les questions fondamentales qui sont à la base de presque tous les problèmes inscrits à notre ordre du jour, pris individuellement.

6. Au centre d'un grand nombre de ces questions, sinon de toutes, se trouve une injustice ou un conflit nés de la domination politique ou économique d'un groupe, d'un pays ou d'un intérêt, et partant, l'exclusion ou la suppression d'un autre. Ces situations, par leur nature même, sont instables. Dans un monde où tous les problèmes importants sont maintenant interdépendants et exercent des effets les uns sur les autres, l'injustice débouchant sur l'instabilité dans un secteur quelconque peut être un danger pour nous tous.

7. De toute évidence, les efforts tendant à maintenir la domination dans les relations humaines d'aujourd'hui sont dangereux et mal inspirés. Au lieu de cela, il nous faut, dans tous les domaines de la vie internationale, essayer de remplacer la domination par la participation et la coopération. De cette manière, nous pouvons espérer créer avec patience et par étape un ordre mondial plus juste et plus stable. Il nous faudra pour cela utiliser pleinement toutes les possibilités qu'offrent cette grande organisation et la famille des institutions internationales dont elle est le coeur.

8. Il est certes évident que tout cela ne peut se faire d'un seul coup et que peut-être, dans un monde complexe, ce ne sera jamais complètement réalisé. Le Secrétaire général a bien fait de nous avertir qu'il y a de nombreuses questions dans lesquelles nous pourrions, au mieux, endiguer et désamorcer le problème le temps nécessaire à un règlement.

9. Beaucoup de ces problèmes ne se prêtent pas immédiatement à un règlement parce que leurs racines plongent très profondément dans l'histoire. Mais encore que, dans ces cas, le passé nous bride, il ne détermine pas totalement les options qui s'offrent maintenant à nous. La manière dont nous ferons face maintenant à ces problèmes hérités du passé décidera de ce qu'hériterà à son tour la génération qui nous suivra. Nous pouvons transmettre ou aggraver le fardeau que nous avons hérité, ou bien nous pouvons commencer à alléger ce fardeau, même s'il nous faut des années pour le faire disparaître complètement.

10. Certains de ceux qui sont ici ont assurément des responsabilités plus grandes que d'autres pour ce qui est de l'origine de problèmes particuliers, et certains devront faire plus que d'autres pour contribuer à une solution. La

contribution que chacun de nous est en mesure de faire dans un cas donné dépendra de notre aptitude et du degré de notre engagement. Mais puisque nous avons une organisation mondiale où ces questions sont examinées et font l'objet d'un vote, nous avons tous une certaine responsabilité et nous devons tous faire ce que nous pouvons pour contribuer à un règlement.

11. Je voudrais résumer comme suit les principes qui guideront mon pays à l'égard des questions qui seront présentées aux Nations Unies.

12. Premièrement, nous reconnaissons que, bien que nous soyons un petit pays, les problèmes et les conflits éloignés eux-mêmes nous affectent à cause de notre sens de la solidarité humaine et aussi parce que nous savons qu'un grand nombre des questions les plus vastes ne peuvent être traitées qu'à l'échelle mondiale et par un effort commun auquel nous devons tous contribuer.

13. Deuxièmement, nous rejetons les relations fondées sur la domination d'un groupe humain par un autre, quel qu'il soit. Notre objectif est bien plutôt de rechercher la participation et la coopération, pour remplacer la domination dans tous les aspects de la vie des hommes, et nous avons essayé nous-mêmes d'agir dans ce sens.

14. Troisièmement, nous reconnaissons que les peuples ont le droit de veiller à leur propre sécurité, mais pas d'une manière qui menace gravement ou qui mette en danger la sécurité des autres et contribue à l'insécurité de tous.

15. Quatrièmement, nous voulons voir les ressources de notre planète partagées d'une manière plus équitable et en tenant dûment compte de la nécessité de les conserver lorsqu'elles sont limitées. Le gaspillage évident qui caractérise certaines de nos sociétés les plus avancées non seulement ne devrait pas, mais ne peut pas être répété à l'échelle mondiale.

16. Cinquièmement, nous croyons que les peuples d'horizons et cultures différents doivent être libres de se développer selon leurs propres traditions et selon l'idée qu'ils se font de leurs propres besoins. La structure des relations entre les communautés et les nations devrait être de nature à aider et à promouvoir cet objectif. Toute structure ou toute pratique tendant à l'empêcher devrait être modifiée. Mais il ne peut y avoir de modèle uniforme pour le développement, et la communauté internationale ne devrait pas essayer d'en imposer un. Elle devrait plutôt favoriser des conditions qui permettent à chaque peuple de se développer dans toute sa diversité et d'épanouir pleinement son potentiel.

17. Sixièmement, notre souci et notre sentiment de solidarité humaine ne s'adressent pas seulement aux Etats, mais aux peuples en tant qu'êtres humains individuels. Nous croyons qu'il y a certaines exigences minimales pour la dignité de l'homme qui débordent les différences culturelles et les frontières nationales, et que les hommes et les femmes, partout, sont en droit d'attendre. Dans un monde aussi divers, il faudra beaucoup de discussions patientes et une compréhension beaucoup plus grande au sein des divers organismes pour développer un plus vaste accord sur ces droits et sur la manière de les traduire au mieux dans les

faits. Mais à mon avis, nous avons déjà bien dépassé l'étape où l'un quelconque d'entre nous pourrait affirmer que le déni à l'intérieur de ses frontières d'un minimum fondamental de dignité humaine individuelle constitue une affaire entièrement privée et ne devant pas susciter le souci légitime de la communauté internationale tout entière.

18. Septièmement, nous croyons qu'il peut y avoir un progrès vers un ordre mondial meilleur et un sentiment plus grand de solidarité humaine et d'interdépendance si les Etats d'une région donnée, avec une perspective commune, s'unissent en un groupement ou organisation de nature régionale, et à condition qu'ils manifestent aussi un sentiment de solidarité et de souci plus vaste dépassant leur propre groupe pour toucher l'humanité tout entière.

19. L'Irlande est l'un des neuf Etats membres de la Communauté économique européenne, et ceci nous aide à élargir et à intensifier nos relations avec d'autres pays et d'autres groupes. Le point de vue commun des Neuf sur un grand nombre des points à l'ordre du jour a été présenté ici il y a deux jours par le Président de la Communauté, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher [8^e séance, par. 135 à 200], et nous partageons entièrement les vues qu'il a exprimées.

20. Huitièmement, nous croyons que, quelle que soit la façon dont évoluent les organisations ou les groupements régionaux, nous aurons toujours besoin d'une organisation mondiale pour traiter les problèmes mondiaux : les problèmes politiques, économiques ou sociaux de l'humanité tout entière. Les Nations Unies, de même que la famille d'institutions plus spécialisées qui se sont construites autour d'elles, constituent cet organisme; et malgré toutes leurs faiblesses, elles ont déjà beaucoup accompli pendant plus de 30 ans pour faire progresser ce sens de la solidarité humaine que notre secrétaire général nous a demandé de manifester.

21. Cela, dans les grandes lignes, constitue, la méthode d'approche que la délégation irlandaise essaiera d'appliquer à l'ensemble des questions dont nous sommes saisis à la présente Assemblée. Certaines de ces questions sont mondiales et nous affectent tous directement. D'autres sont des problèmes d'instabilité et de conflit dans des régions particulières qui présentent également des dangers plus vastes. Je vais maintenant parler en termes plus concrets de notre point de vue sur certaines de ces questions précises.

22. Cette année, pour la première fois, l'Assemblée générale a tenu une dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement. Cette session a été suivie par un grand nombre de chefs de gouvernement, dont mon premier ministre, M. Lynch, qui a exposé très en détail les vues du Gouvernement irlandais¹. L'un des bons résultats de la session a été la création de nouveaux organismes de négociations, et de délibérations avec une participation élargie. Nous espérons que cela permettra d'insuffler une vie nouvelle aux négociations de désarmement.

23. Nous nous félicitons de l'heureux aboutissement de la session extraordinaire. Mais nous croyons que l'on ne pourra prendre la mesure de son succès qu'à la façon dont

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 4^e séance.*

les Etats traduiront en mesures concrètes les principes et le programme qu'ils ont acceptés dans le Document final [résolution S-10/2]. Tous les pays, et surtout les puissances nucléaires, doivent manifester la volonté politique de prendre des mesures véritables de désarmement et se dégager du cercle vicieux de la concurrence qui, au lieu de contribuer à leur propre sécurité, ne fait qu'accroître, en réalité, l'insécurité de tous. Toutes les nations affirment que leur armement et leur puissance militaire ne sont destinés uniquement qu'à leur propre sécurité. Elles demandent aux autres d'accepter ceci de confiance. Mais la force militaire ainsi acquise peut susciter la méfiance chez les autres et être un instrument de domination des autres ou d'intervention. La force militaire n'a même pas besoin d'être employée. Son existence à elle seule donne le pouvoir à ceux qui la détiennent, un pouvoir que les moins puissants peuvent être contraints de respecter.

24. Les grandes puissances doivent comprendre que les armements toujours plus nombreux, dont elles prétendent que c'est uniquement à la défense ou à la sécurité fondamentale qu'ils sont destinés, fomentent cette méfiance et cette insécurité chez les autres au point qu'ils sont obligés d'accroître à leur tour leur propre capacité militaire. Certains Etats non nucléaires estiment que même le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est discriminatoire et qu'il est destiné à perpétuer la position dominante des puissances nucléaires. En tant que représentant de l'Irlande, petit pays dont le Ministre des affaires étrangères a été le premier à proposer un tel traité dans un projet de résolution présenté à cette assemblée en 1958 déjà², je ne saurais être d'accord. Mais je reconnais que la renonciation volontaire aux armes nucléaires par des pays qui, comme le mien, ont signé le Traité, obligent d'autant plus les puissances nucléaires à adopter des mesures en vue de limiter la course aux armements. De plus, les puissances nucléaires devraient donner des garanties claires et non équivoques de ne pas employer ni menacer d'employer les armes nucléaires contre des Etats non nucléaires. Ces garanties devraient prendre une forme qui ne puisse ni affaiblir le Traité de non-prolifération ni s'y substituer, mais contribuerait plutôt à le renforcer et à faire en sorte qu'il obtienne une plus grande adhésion en tant que régime de responsabilité nucléaire universelle.

25. A part le problème particulier que posent les armes nucléaires, nous avons constaté dans les années qui se sont écoulées depuis la seconde guerre mondiale une accumulation toujours plus grande et une diffusion toujours plus large des armes dites classiques. Les millions de morts et de mutilés dans les nombreux conflits menés au moyen d'armes classiques sont là pour nous rappeler qu'il n'y a pas que les armes nucléaires dont il convient de prévenir la diffusion et l'emploi. De plus, il est scandaleux que des pays dont la population vit dans la pauvreté soient encouragés à acheter des armes et apprennent à s'en servir contre leurs voisins dont les populations, bien que tout aussi pauvres, ont été elles aussi armées et entraînées. La souffrance des pauvres et des innocents devrait être allégée grâce aux ressources financières des riches et des puissants plutôt que d'être aggravées par leurs potentiels de destruction.

26. Mais bien qu'il faille s'efforcer de faire passer les ressources consacrées aux armements au profit du développement, les plus pauvres pays du monde ne peuvent se permettre d'attendre, purement et simplement, que le désarmement soit réalisé. Il est même douteux que le détournement de la totalité des dépenses en armements du monde — pour immenses qu'elles soient — suffise à réaliser ce qui s'impose d'urgence.

27. Les chiffres sont stupéfiants. Un quart de la population du monde contrôle 80 p. 100 de son revenu et consomme 80 p. 100 de ses protéines. Par contraste, 40 p. 100 de la population du monde est si pauvre qu'elle compte à peine dans l'économie mondiale en tant qu'acheteur. Les pays les plus pauvres n'ont que 7 p. 100 de l'industrie mondiale et plus de la moitié de cette industrie n'est le fait que de cinq pays seulement.

28. Pour les pays développés, cet immense fossé leur a peut-être paru provenir entièrement de la supériorité des connaissances ou des possibilités de leur propre peuple. Tout au contraire, il est clair que cette disparité est due en grande part à la distorsion des relations économiques telles qu'elles ont évolué au cours des siècles. A part le cas particulier du pétrole, une étude a montré que les 12 principaux produits de base qui procurent aux pays développés 80 p. 100 environ de leurs recettes d'exportation leur assurent un revenu total de 30 milliards de dollars. Ces mêmes produits de base, lorsqu'ils sont transformés dans le monde développé, valent 200 milliards de dollars, c'est-à-dire près de sept fois ce que les pays en développement gagnaient par la vente des matières premières.

29. Rien ne prouve que Dieu ou la nature ait décidé une fois pour toutes quel genre de relations doit exister entre le prix des produits traités ou manufacturés dans le monde développé et le prix que les pays producteurs reçoivent pour leurs matières premières. Ce qui a déterminé ce rapport, c'est la production d'un déséquilibre structurel grave dans l'économie mondiale, lequel a ses origines dans la position de domination que le monde développé a établie pour lui-même et qui aide maintenant à le soutenir. Si l'interdépendance et la coopération doivent remplacer la domination dans la vie internationale, il faut maintenant que le monde développé s'engage sérieusement à accepter des changements importants dans les structures des relations économiques internationales, changements qui peuvent contribuer à établir un ordre économique international plus juste et plus équitable.

30. L'appel que nous a adressé à tous le Secrétaire général pour que nous fassions preuve d'un plus grand sens de solidarité humaine s'applique ici avec une force toute particulière. Le monde développé doit apprendre à accepter des changements radicaux parce qu'il est dangereux et mauvais que le système économique international sous-estime très fortement la production possible qu'ont à offrir les pays des deux tiers les plus pauvres du monde. Les pays en développement, d'autre part, doivent accepter que ces changements se fassent avec prudence. Le système peut être injuste, il peut même être grossièrement injuste, mais il ne peut pas être détruit d'un seul coup sans provoquer de graves inconvénients pour tous. Ce qu'il faut, c'est un engagement authentique et urgent d'accepter les réformes

² *Ibid.*, treizième session, Annexes, points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.206.

et une volonté de coopérer et de négocier maintenant les réformes nécessaires les plus importantes.

31. Les pays développés ne sont pas eux-mêmes tout d'une pièce. Il existe des pays comme le mien, qui, bien que prospères comparés au tiers monde, sont sous-développés en bien des manières si on les compare à leurs voisins. Tandis que nous cherchons légitimement à développer notre propre économie pour le bénéfice de notre propre peuple, nous pouvons avoir à faire des choix difficiles. Dans certaines industries, nous pouvons nous trouver en concurrence avec des pays en développement qui, avec plus de succès, cherchent à s'industrialiser et il nous faudra peut-être opposer nos obligations morales internationales de la manière la plus directe aux intérêts économiques immédiats de notre propre peuple. Cependant, il faut sans aucun doute reconnaître qu'il ne serait pas équitable que, dans le cadre du monde développé, le principal fardeau de la restructuration nécessaire retombe sur la partie la plus faible du monde.

32. Certains pays industriellement développés ont, en fait, décidé de se soustraire à leurs obligations. Si nous, petit pays moins prospère ayant des ressources limitées, qui a fait lui-même si longtemps l'objet d'une exploitation économique, nous acceptons notre responsabilité, nous ne pouvons pas accepter que d'autres pays plus puissants et techniquement plus avancés refusent de le faire.

33. D'autre part, les pays en développement auront, je l'espère, la sagesse de comprendre que leurs objectifs ne peuvent pas et ne doivent pas recréer partout dans le monde ce gaspillage éperdu de ressources qui marque aujourd'hui les sociétés industrialisées. Comme je l'ai déjà dit, l'aide dont ont besoin les pays en développement est une aide qui doit créer dans leurs propres sociétés des conditions correspondant à leurs propres objectifs et à leurs propres traditions et qui, je l'espère, respecteront plus que le monde industrialisé ne l'a fait jusqu'à maintenant les limites naturelles des ressources et de l'environnement de notre petite planète.

34. Le développement économique et social n'est que l'un des aspects d'une question plus large, celle de l'application des droits de l'homme, fondés sur l'acceptation de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

35. Cette année, nous célébrons le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle avait et continue d'avoir une grande force morale dans le monde. Son préambule et ses articles ont été une immense source d'espoir pour ceux qui avaient survécu aux terreurs du totalitarisme et de la guerre mondiale, et l'accent qu'elle mettait sur la dignité de la personne humaine a été salué de toutes parts. De nombreux pays ont maintenant incorporé les éléments de cette déclaration dans leurs constitutions ou leurs lois fondamentales, et elle continue de fournir un idéal aux aspirations de nos citoyens.

36. Bien entendu, ceux qui ont rédigé la Déclaration savaient que ce n'était qu'un début et qu'il fallait faire bien davantage encore pour élaborer de manière plus détaillée et plus précise les principes généraux qu'elle énonçait. Dans les 30 années écoulées, une bonne partie de ce travail a été

abordée et un ensemble de pratiques et de lois internationales concernant les droits de l'homme a été défini.

37. Je voudrais m'arrêter un instant sur un seul aspect des récentes discussions sur les droits de l'homme dans le mécanisme des Nations Unies.

38. Il est maintenant largement reconnu que des situations qui font apparaître constamment des violations graves et systématiques des droits de l'homme constituent précisément un objet de souci international et ne s'inscrivent pas dans la compétence intérieure exclusive des Etats. Cette reconnaissance s'exprime dans les fortes majorités avec lesquelles l'Assemblée générale, ces dernières années, a condamné les violations des droits de l'homme au Chili et en Afrique australe. Nous nous félicitons de cet accord général et nous aimerions le voir s'appliquer constamment aux problèmes des droits de l'homme, partout dans le monde.

39. Il existe à l'évidence d'autres pays où les autorités civiles, constamment et délibérément, répriment ces droits fondamentaux, même au mépris de leurs propres engagements internationaux librement acceptés et publiquement exprimés. Ces manquements menacent le processus de détente et de relâchement des tensions mondiales dans l'intérêt de la paix du monde. Ils ont également des effets adverses sur la confiance et l'appui de l'opinion publique internationale, facteur important de ce processus.

40. A l'Organisation des Nations Unies, nous en sommes maintenant au point où il est nécessaire de prendre toutes les mesures possibles pour établir et confirmer la volonté internationale d'enquêter sur les manifestations systématiques des violations grossières des droits de l'homme. Un progrès important en ce domaine a été obtenu cette année lorsqu'un accord est finalement intervenu entre le Gouvernement chilien et le Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili en ce qui concerne les droits de l'homme en ce qui concerne la visite de membres de ce groupe au Chili, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Nous attendons le rapport de ce groupe. D'autre part, le régime raciste d'Afrique du Sud continue de méconnaître nos condamnations systématiques de l'*apartheid* et les violations massives des droits de l'homme dans cette région. Mon pays a une horreur absolue pour le racisme; il le rejette et ma délégation jouera une part entière dans le débat sur la question.

41. J'ai déjà dit que notre objectif était de renforcer les Nations Unies afin qu'elles puissent devenir un meilleur instrument pour le maintien de la paix et la promotion de la justice. Nous avons toujours pensé que, s'il y a un rôle à jouer pour d'autres nations dans les conflits locaux ou régionaux, ce rôle doit être joué non pas sous forme d'intervention directe, mais au nom de la communauté internationale tout entière dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

42. Mon gouvernement a donné la preuve de cet engagement en fournissant, au cours des années, à tour de rôle, quelque 17 000 soldats irlandais à neuf différentes opérations de maintien de la paix, en puisant dans une très petite force permanente de défense irlandaise. Au cours de l'année écoulée, les opérations de maintien de la paix des Nations

Unies ont augmenté à la fois en portée et en signification. Pour soutenir le maintien de la paix et le travail utile du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, l'Irlande, de concert avec ses partenaires de la Communauté européenne, estime utile que l'Assemblée générale adopte, d'un accord général, une déclaration de soutien au maintien de la paix.

43. Conformément à notre politique, l'Irlande a envoyé, en mai dernier, un bataillon à la FINUL, et nous avons récemment accepté d'augmenter cette force. Nous avons pensé qu'il était de notre devoir — et nous en sommes fiers — de contribuer de manière pratique à augmenter l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument au service de la paix et d'aider ce pays troublé. Dans ses premiers six mois d'existence, la FINUL a véritablement beaucoup fait et, à ce propos, je tiens à féliciter le Secrétaire général et le Commandant de la Force, le général E. A. Erskine, pour la manière dont ils ont dirigé cette opération qui demandait beaucoup de courage, de jugement et d'ingéniosité. La Force a réussi à appliquer son contrôle à la plus grande partie du secteur d'opérations et a réussi à établir la paix et la stabilité pour de nombreux habitants de la région. Le Secrétaire général a fait remarquer cependant à bon droit qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est indispensable que la FINUL soit en mesure d'opérer librement partout dans son secteur d'opérations et que le Gouvernement libanais rétablisse son autorité dans le Sud du Liban.

44. Mon gouvernement est très inquiet de constater que certains éléments armés, soutenus de l'extérieur du Liban, continuent d'entraver la liberté de déplacement et le plein déploiement de la FINUL et s'opposent aussi au déploiement, à l'intérieur du Liban, d'éléments dûment constitués de l'armée libanaise. Je voudrais donc demander à tous les Etats qui ont de l'influence dans la région de faire en sorte que toutes les parties assurent leur pleine coopération à la FINUL pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et contribuer d'une manière générale à la paix au Moyen-Orient.

45. De concert avec les autres membres de la Communauté européenne, nous continuons d'appuyer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. La situation du Liban est elle-même inextricablement liée aux problèmes généraux du Moyen-Orient, et une solution satisfaisante des problèmes du Liban exige des progrès dans la voie d'un règlement général au Moyen-Orient.

46. Depuis la dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la situation au Moyen-Orient, des événements importants se sont produits. Certains d'entre eux semblent offrir l'espoir de progrès vers une paix stable et générale dans la région. D'autres viennent nous rappeler à quel point sont épineux et complexes les problèmes de cette zone.

47. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons rendu hommage à l'initiative courageuse prise l'an dernier par le président de l'Egypte, M. Sadate, et plus récemment, à la mesure importante prise à Camp David par le Président des Etats-Unis, M. Carter, le président Sadate et le Premier Ministre d'Israël, M. Begin.

48. Nous espérons que tous ces efforts finiront par aboutir à un règlement juste, stable et général qui tiendra compte

de tous les aspects d'un problème difficile et complexe. Ce règlement, à notre avis, exigera des négociations minutieuses et patientes, et il devra nécessairement faire intervenir toutes les parties et respecter les droits de toutes les parties.

49. A notre avis, ce règlement devrait partir des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et devrait aussi tenir pleinement compte des principes que les Etats membres de la Communauté, dont l'Irlande, ont énoncés dans la déclaration sur le Moyen-Orient formulée par leurs chefs de gouvernement et leurs ministres des affaires étrangères à la réunion du Conseil de l'Europe, à Londres, le 29 juin 1977. En particulier, comme nous l'avons bien indiqué, il faudrait accepter le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues dûment garanties, et il faut que soient respectés les droits légitimes des Palestiniens, qui comprendraient leur droit à participer à la détermination de leur avenir et également leur droit à une patrie. J'espère sincèrement que ce qui a été fait pourra être le début d'une route difficile vers ce règlement.

50. Récemment, j'ai eu l'occasion d'apprendre de première main en Afrique les points de vue de certains dirigeants africains, tant pour ce qui est du développement de leurs propres pays que pour ce qui est de questions politiques plus larges. On m'a bien fait comprendre que le désir des Africains aujourd'hui est de créer leurs propres structures de société selon les besoins des Africains, en puisant dans leurs propres traditions et en les développant, tout en acceptant ce qui semble valable de l'extérieur. Les Africains désirent, en d'autres termes, être maîtres de leur propre destin et attendent que les autres, sur un plan aussi bien économique que politique, coopèrent avec eux dans l'accomplissement de cette tâche.

51. Il est évident aussi que le désir des Etats africains d'affirmer leur individualité n'a pas diminué leur disposition à travailler et à coopérer au sein de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et, sur le plan international, au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les grands espoirs placés dans l'unité africaine et l'OUA n'ont peut-être pas été toujours réalisés. Il est peu réaliste d'escompter que tous les problèmes de l'Afrique, qu'ils soient inhérents au continent ou légués par le régime colonial, puissent être résolus de manière rapide ou facile, mais nous soutenons le désir des Etats africains de rechercher des solutions africaines aux problèmes africains. En Europe, nous ne savons que trop bien combien de temps il faut pour créer les structures qui nous permettent de poursuivre ensemble des intérêts et des buts communs, malgré tout ce que nous avons en commun; et, en fait, les structures que nous avons ne sont encore que partielles.

52. Le travail inachevé en Afrique australe reste l'une des causes les plus probables de tension internationale grave aujourd'hui. Les dégâts causés au développement de l'Afrique et le détournement de ressources résultant de ces questions non résolues sont considérables. L'injustice de la domination d'un groupe humain sur un autre, l'instabilité qui en résulte et le danger qu'il y a à retarder la solution de ces questions ne sont nulle part plus patents qu'en Afrique australe.

53. La folie du régime minoritaire blanc de Rhodésie qui cherche à se maintenir au pouvoir en écartant la majorité de toute participation effective au gouvernement saute aux yeux de tous. Le danger qu'il y a à laisser une situation à la dérive trop longtemps et l'absence de zèle dans l'exécution de mesures sont faciles à constater. Il convient de faire un nouvel effort pour réunir toutes les parties au conflit du Zimbabwe pour que le transfert du pouvoir au gouvernement de la majorité se fasse de manière pacifique, sinon, il y aura une lutte continue et déchirante qui apportera des souffrances et des épreuves nouvelles à toutes les races du Zimbabwe, accompagnées du risque d'un conflit plus vaste qui engloberait les pays voisins. L'Irlande continuera d'appliquer les sanctions imposées par le Conseil de sécurité pour exercer une pression sensible sur le régime Smith afin qu'il négocie de manière réaliste.

54. En Namibie, pendant l'année écoulée, nous avons motif d'espérer que, par contraste, l'action concertée de la communauté internationale, et plus particulièrement de certains de ses membres, aboutirait à une solution juste et internationalement acceptable. Les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont démontré par leurs efforts leur engagement à des changements pacifiques et l'acceptation de la responsabilité d'assurer l'exercice de la libre détermination en Namibie. Les présidents des Etats de première ligne, reconnaissant la bonne foi de ces efforts, ont agi sans relâche pour en assurer le succès. La South West Africa People's Organization [SWAPO] a laissé de côté ses soupçons justifiés envers l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a semblé faire preuve d'un réalisme nouveau. Ce nous est une déception pénible de constater que l'Afrique du Sud a fait machine arrière en rejetant les propositions détaillées du Secrétaire général³. Je suis convaincu qu'une pression exercée sur l'Afrique du Sud pour qu'elle change d'avis doit être maintenue et que le Gouvernement sud-africain ne doit pas être laissé dans le doute quant aux conséquences très graves qu'aurait son obstination à s'opposer à la volonté de la communauté internationale sur la question, qui intéresse tout particulièrement les Nations Unies.

55. La racine des problèmes en Afrique australe réside bien entendu dans l'Afrique du Sud elle-même, dans la politique de discrimination raciale systématique de l'*apartheid*. Je ne me propose pas d'énoncer en détail mes vues sur le système d'*apartheid*, que j'ai exposées l'an dernier en cette assemblée⁴. Je me bornerai à dire très rapidement que ce système est criminel parce qu'il condamne des millions d'êtres humains à une existence de deuxième classe dans leur propre pays, à la destruction de leur vie sociale et familiale et à l'oppression en cas de résistance. C'est un système marqué par les plus graves gaspillages, car il prive le pays des talents de nombre de ses citoyens les plus doués; il est désastreux parce qu'il est voué à l'échec; et il est tragique parce que les descendants de ceux qui ont mené à bien la lutte pour l'autodétermination contre la puissance coloniale d'alors refusent maintenant ce droit à leurs concitoyens et prétendent agir au nom du

christianisme et en tant que défenseurs de la civilisation occidentale. Je crois que nous qui défendons ces valeurs avons la responsabilité toute particulière de repousser cette thèse. En réalité, c'est l'Afrique du Sud blanche, qui prétend défendre ces valeurs, qui les outrage le plus.

56. Le problème devant lequel nous nous trouvons est que ceux qui sont au pouvoir en Afrique du Sud et ceux qui les soutiennent refusent de voir la réalité du monde qui les entoure. Comment leur faire ouvrir les yeux? Malheureusement, je ne vois aucun indice qui montre qu'ils sont prêts à opérer les changements politiques fondamentaux indispensables pour détourner le désastre et qu'ils peuvent même faire le premier pas dans cette voie. Personne ne devrait affirmer que la construction d'une société multiraciale est chose facile, mais plus on tardera, plus la tâche deviendra difficile et plus les risques de violence seront grands. Mon gouvernement est donc absolument convaincu qu'une pression extérieure coordonnée sur l'Afrique du Sud est nécessaire pour l'amener à changer de politique. Nous sommes décidés à jouer un rôle actif, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'auprès de nos partenaires de la Communauté européenne, pour formuler et mettre en oeuvre des mesures internationales efficaces à cet effet.

57. Pendant ce temps, le monde a également la responsabilité de montrer son souci d'une manière pratique à l'égard de ceux qui souffrent du système d'*apartheid* et de soutenir les fonds créés par les Nations Unies à cet effet, notamment en cette Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*. Le Gouvernement sud-africain devrait, comme l'Assemblée le lui a si souvent demandé, remettre en liberté ceux qui ont été emprisonnés uniquement pour s'être opposés aux lois d'*apartheid*, comme, par exemple, les jeunes travailleurs chrétiens récemment arrêtés, et il devrait s'abstenir de mesures comme l'exécution projetée de Solomon Mahlangu, qui ne pourraient qu'exacerber encore la situation.

58. Enfin, je voudrais entretenir l'Assemblée, comme l'ont fait tour à tour des ministres des affaires étrangères de l'Irlande, d'un problème qui nous préoccupe directement: celui de l'Irlande du Nord. Je crois que c'est important, parce que la crédibilité de l'Organisation exige que chacun de nous soit prêt à accepter, dans le cas de problèmes qui mettent en jeu d'une façon directe nos propres intérêts, les normes de conduite que nous voulons voir appliquer aux problèmes dans lesquels nous ne sommes pas directement intéressés.

59. Cette année, je suis heureux de pouvoir apporter à l'Assemblée un message d'espoir plus grand à l'égard de l'Irlande du Nord. Il est vrai que c'est en général la violence qui fait les manchettes de la presse mondiale, mais il est important de voir au-delà des manchettes pour constater qu'en Irlande du Nord on reconnaît maintenant de toute évidence que la violence est vaine, qu'elle est rejetée et répudiée par tous, à l'exception d'une infime minorité.

60. Il semble qu'il y ait une nouvelle façon de penser de la part de ceux que le problème affecte, en Irlande du Nord même, dans l'île de l'Irlande tout entière et au Royaume-Uni, pays avec lequel, sur cette question épineuse, mon gouvernement a des consultations régulières et étroites. La nouvelle manière de penser et l'espoir dont j'ai parlé sont

³ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 20^e séance, par. 43 à 47.

pus en partie à des progrès et à des faits nouveaux en Irlande. Aujourd'hui, la République jouit de l'une des économies les plus florissantes d'Europe occidentale. Les problèmes de l'inflation et du sous-emploi sont jugulés.

61. Maintenant que les deux parties de l'île appartiennent à la Communauté économique européenne, nous sommes plus conscients que jamais de la mesure dans laquelle les problèmes et les possibilités qui se présentent à nous sont semblables dans les deux parties de l'île. Il y a un nouvel état d'esprit qui reconnaît que sur bien des questions nous avons des intérêts communs qu'il est judicieux de poursuivre en commun. Mon gouvernement aimerait qu'il y ait à l'étranger une conscience très claire de ce nouvel état d'esprit et des nouvelles possibilités de l'Irlande.

62. J'ai souligné au début de ma déclaration ma conviction que des relations fondées sur la domination ou la crainte de la domination d'un groupe humain à l'égard d'un autre devaient être remplacées par la participation et la coopération. En traitant des problèmes de communautés divisées, où qu'elles se trouvent, ce qu'il faut, c'est édifier la confiance et la réconciliation sur une base de respect des traditions et des perspectives diverses. Dans ces cas, la réconciliation peut être encouragée et favorisée par des institutions politiques assez larges et assez généreuses pour tenir compte des aspirations différentes tout en exprimant et en favorisant les intérêts communs.

63. Nous avons toujours pensé qu'il serait dans l'intérêt de tous les habitants de l'Irlande et des bonnes relations entre le Gouvernement irlandais et le Gouvernement du Royaume-Uni que les Irlandais s'unissent par consentement mutuel, par la négociation et en vertu de structures concertées. Sans nuire aux droits de la majorité de l'Irlande du Nord, nous espérons persuader le Gouvernement du Royaume-Uni du bien-fondé de ce point de vue, afin qu'il puisse manifester son intérêt à l'égard de l'unité de l'Irlande par accord, dans l'indépendance et dans des rapports harmonieux entre les deux îles.

64. A mesure que nous allons vers une ère de confiance et de possibilités tant en Irlande que dans la vie internationale, je suis convaincu que nous serons en mesure de réévaluer les relations et les attitudes que l'histoire nous a léguées et qui, par le passé, ont été source de tensions et de conflits.

65. Cette réconciliation que nous espérons connaître dans l'île irlandaise libérerait des énergies nouvelles et offrirait des possibilités nouvelles dans un environnement économique international nouveau et changeant. Notre conviction est que nous pouvons partager un avenir lumineux et plein d'espoir en Irlande, et qu'en partageant ainsi nous serions tous plus riches et nous pourrions jouer un rôle plus important dans la vie internationale.

66. Ici, devant nos nations soeurs, je voudrais dire à nos frères irlandais de toutes traditions que nous respectons leur passé et avons confiance dans leur avenir.

67. Les problèmes de l'Irlande du Nord ont été aigus, certes, mais il n'est guère possible de les comparer aux terribles problèmes humains qui persistent ailleurs. Je sais que de nombreux habitants de toutes les parties de l'Irlande se livrent à un service altruiste dans les pays en dévelop-

pement. Il semble indispensable que nous trouvions une nouvelle entente politique pour encourager ce service.

68. La voix de mon gouvernement se fait entendre à la Communauté européenne, à l'Organisation des Nations Unies, et dans nos rapports avec les pays en développement. Nous pensons que la voix de l'Irlande sera plus persuasive encore lorsque, comme nous l'espérons, elle parlera au nom de la population de l'île irlandaise tout entière avec son assentiment et son consentement.

69. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les annales des Nations Unies font état d'une longue liste d'éminents représentants du groupe des nations latino-américaines qui ont apporté une importante contribution au progrès et à l'évolution de notre organisation. Les membres de la présente session, en vous élisant à la présidence, ont ajouté un nom éminent à cette liste déjà impressionnante. Votre élection est le témoignage de la haute estime que nous éprouvons à votre égard en raison de vos qualités d'homme d'Etat et d'érudit, et cette assemblée devrait en fait se féliciter de vous avoir choisi pour diriger ses délibérations. Ma délégation voudrait vous assurer de sa pleine coopération dans l'exécution des tâches auxquelles vous serez appelé par vos hautes fonctions.

70. Avec une session ordinaire de l'Assemblée générale et pas moins de trois sessions extraordinaires, l'année écoulée a été fort active et fort difficile, non seulement pour les Membres de l'Organisation, mais notamment pour le Président sortant, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie. Il s'est acquitté de ses responsabilités avec compétence, patience et fermeté et a contribué considérablement à tout ce qui a été réalisé au cours de l'année écoulée. La contribution de M. Mojsov restera longtemps vivace dans la mémoire de tous ceux qui ont participé à ces sessions.

71. Alors que nous entrons dans les dernières décennies de ce siècle, nous nous trouvons à un carrefour historique. Le temps est aux changements rapides et souvent surprenants, de même qu'aux efforts soutenus de réadaptation. Nous vivons également une période d'anxiété et de manque d'orientation, d'une part, et de possibilités et d'espoir, d'autre part. Au milieu de ces bouleversements, les Nations Unies ne sont pas demeurées inactives; elles ont étendu leurs activités et ont pris de l'ampleur de par le nombre de leurs Membres et la complexité de leurs tâches.

72. La croissance des Nations Unies vers l'universalité a été soulignée encore une fois par l'entrée à l'Organisation des Iles Salomon. L'Indonésie voudrait féliciter une fois encore le peuple des Iles Salomon de son accession à l'indépendance et lui souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'occasion de son entrée à l'Organisation des Nations Unies. Les Iles Salomon sont l'un de nos proches voisins dans le Pacifique du Sud-Ouest et nous nous réjouissons d'une coopération mutuellement bénéfique entre nos pays respectifs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

73. Face à la situation mondiale rapidement changeante et aux problèmes politiques et économiques sans cesse croissants que l'Organisation est appelée à résoudre, le mécanisme actuel des Nations Unies s'est souvent révélé pour le

moins inadéquat. Tout en admettant les insuffisances de notre organisation, je serai le dernier à soutenir que ce n'est qu'une liste de problèmes non résolus; nul ne peut nier que les Nations Unies ont leurs problèmes, mais elles sont loin d'être un échec. Outre le rôle qu'elles jouent en matière de maintien de la paix dans différentes parties du monde, il y a lieu de rappeler les nombreuses réalisations qui sont celles des Nations Unies dans le domaine de l'édification de la paix, en particulier leurs activités opérationnelles de développement. Néanmoins, le fait demeure que l'heure est venue d'entreprendre des efforts d'ensemble concertés afin d'adapter l'Organisation aux exigences sans cesse croissantes qu'on lui impose.

74. Au moment où nous abordons les travaux d'une autre session, nous nous trouvons aux prises avec de nombreux problèmes qui traînent et avec la réapparition soudaine d'anciennes questions que l'on croyait résolues depuis longtemps. Le sentiment général selon lequel 1978 pourrait être une année de progrès dans des domaines critiques tels que le Moyen-Orient, l'Afrique australe, l'application du nouvel ordre économique international et les négociations sur le droit de la mer n'est pas encore devenu pleinement réalité. Bien que certains progrès aient été accomplis, tout nouveau retard apporté à la solution de ces problèmes et d'autres non seulement rend ces solutions plus difficiles, mais pourrait également avoir des conséquences graves pour la communauté internationale.

75. En même temps, nous sommes obligés de constater avec consternation que, depuis peu, des problèmes supplémentaires se profilent de nouveau à l'horizon international, par exemple le renouveau des politiques de blocs, la détérioration de la détente et la réapparition de certains aspects de la guerre froide. En résumé, la situation internationale est aujourd'hui grosse d'incertitudes graves, ce qui menace la structure déjà bien fragile de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, ma délégation voudrait souligner les efforts faits par le mouvement non aligné afin de surmonter les divisions des blocs et de créer des conditions plus propices à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au progrès général, comme l'ont à nouveau prouvé les résultats de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade en juillet dernier. Il convient également de mentionner l'importante contribution du mouvement en ce qui concerne la convocation de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, et les résultats obtenus.

76. La réapparition d'une situation de conflit et de tension en Asie du Sud-Est préoccupe gravement cette région qui, pendant plus d'une génération, a connu le fléau de terribles effusions de sang et d'indicibles souffrances dues à une guerre que lui ont imposée des puissances extérieures. Après une paix éphémère, un autre conflit a maintenant surgi, cette fois-ci entre certains pays de la région même. Il est de l'intérêt de toutes les nations de la région que la paix soit promptement rétablie de façon que tout le monde puisse consacrer ses efforts à la reconstruction nationale et au développement.

77. Mon gouvernement espère sincèrement que toutes les nations de l'Asie du Sud-Est seront bientôt à même de construire, de concert, une région stable et pacifique, dans

une atmosphère de paix, à l'abri des ingérences étrangères et de la rivalité des grandes puissances, afin de permettre à leurs peuples de progresser ensemble dans la liberté, la dignité et la prospérité commune.

78. La scène, au Sud-Est asiatique, n'est heureusement pas caractérisée uniquement par le conflit, mais aussi par des événements plus propices. Les efforts faits par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue d'établir des fondations fermes pour une action commune afin d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel dans les pays membres ont connu un grand succès. L'Association peut maintenant affirmer à juste titre qu'elle est une force constructive dans la région. Elle apparaît maintenant comme une entité dynamique qui recherche la paix, la prospérité et la stabilité, capable d'ouvrir de nouveaux horizons à l'Asie du Sud-Est et au monde entier.

79. L'objectif le plus important de l'Association est l'instauration et le maintien de la paix et de la stabilité dans la région en tant que condition préalable au processus libre et continu du développement de la région. C'est dans ce cadre que les pays membres de l'Association ont réaffirmé être résolus à poursuivre leurs efforts en vue d'établir une zone de paix, de liberté et de neutralité dans l'Asie du Sud-Est. Ils ont tendu à leurs voisins de la région la main de l'amitié et de la coopération réciproquement avantageuse.

80. La Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix a marqué un progrès important dans nos efforts en vue d'atténuer la rivalité entre grandes puissances [résolution 2832 (XXVI)], la Déclaration a reçu un appui croissant de la part des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous regrettons cependant qu'aucun progrès n'ait été fait quant à sa réalisation. L'Indonésie continuera de participer aux efforts tendant à la mise en oeuvre de cette déclaration.

81. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a appelé l'attention internationale sur les problèmes du désarmement et reflété le désir de la communauté internationale de prendre, par l'intermédiaire des Nations Unies, des mesures propres à mettre un terme à la course aux armements et à amorcer le processus d'un désarmement véritable.

82. Comme le montre clairement le Document final de cette session [résolution S-10/2], l'humanité se trouve devant un choix : ou nous mettons fin à la course aux armements et nous passons au désarmement, ou nous nous retrouvons acculés à l'annihilation totale. Ce sont les armes nucléaires qui représentent le plus grand danger pour l'humanité et pour la civilisation. L'objectif immédiat est donc la cessation de la course aux armements nucléaires et le début d'application de mesures efficaces visant le désarmement nucléaire. Il faut, dans les négociations actuelles, redoubler d'efforts afin d'obtenir la cessation complète des essais d'armes nucléaires. Si le Comité du désarmement nouvellement constitué, avec la participation de toutes les puissances nucléaires, parvenait à résoudre ces questions, cela contribuerait de façon marquante à la solution d'autres questions de désarmement nucléaire et de contrôle des armements. En même temps, cela ouvrirait la voie à l'établissement d'un contrôle des armes classiques qui, depuis peu, sont toujours plus perfectionnées et

toujours plus mortelles, atteignant presque la capacité de destruction des armes nucléaires.

83. En étudiant les questions relatives au désarmement, il nous faut envisager le problème non seulement dans ses aspects physiques et spatiaux, mais aussi dans ses racines. Il serait également nécessaire de concentrer notre attention sur les questions fondamentales dont dépend la solution des conflits humains. Grâce à cette méthode intégrée, on pourrait en terminer avec plusieurs aspects du processus de désarmement.

84. La situation au Moyen-Orient demeure dangereuse et hautement explosive; elle représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Cet état de choses est dû au fait qu'Israël s'obstine dans son déni flagrant des droits inaliénables du peuple palestinien qu'ont reconnus les Nations Unies.

85. Mon gouvernement a pour position bien connue que la question de Palestine se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits légitimes, y compris le droit de revenir dans sa patrie et son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat national. A cet égard, ma délégation appuie fermement les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [voir A/33/35]. Il est regrettable que le Conseil de sécurité ne les ait pas faites siennes.

86. Un autre sujet de préoccupation pour de nombreux membres de la communauté internationale est le statut de la Ville Sainte de Jérusalem, de même que le statut des lieux saints en Palestine. En raison de l'importance de Jérusalem pour trois grandes religions mondiales, Israël doit respecter le statut historique et religieux de la Ville sainte ainsi que ses caractéristiques spéciales. Jérusalem doit être rendue à la garde de l'islam arabe.

87. En ce qui concerne la question de Chypre, ma délégation espère qu'un règlement acceptable découlera des négociations, qui reconnaisse les aspirations légitimes des deux communautés. Nous espérons en outre que de nouveaux efforts pourront permettre un règlement pacifique qui garantirait l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre en tant que pays non aligné où deux communautés peuvent vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

88. La situation en Namibie continue d'être un sujet de grave préoccupation pour nous. Notre espoir de voir enfin la question namibienne sur le point d'être résolue pacifiquement semble avoir été prématuré. Le rejet par l'Afrique du Sud du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie est un nouvel exemple des actes condamnables du régime de Pretoria visant à empêcher le peuple de Namibie d'accéder à l'indépendance authentique. Ma délégation condamne cet acte de l'Afrique du Sud qui vise à annuler les progrès accomplis par les Nations Unies afin que ce pays continue sa domination et son exploitation du territoire. L'Indonésie continuera à donner son appui à la lutte du peuple namibien — dont la SWAPO est le représentant authentique —, lutte menée pour la souveraineté et l'indépendance dans tout le territoire du Sud-Ouest africain, y compris Walvis Bay.

89. Tout aussi préoccupante est l'aggravation de la situation au Zimbabwe, où le régime illégal de Smith demeure intraitable face aux réalités nouvelles dans ce territoire. C'est dans ce contexte que je réitère l'appui donné par l'Indonésie à la résolution 423 (1978) du Conseil de sécurité, approuvée par l'OUA, les Etats de première ligne et le Front patriotique, résolution qui condamne le prétendu règlement interne. Le règlement du problème du Zimbabwe doit avoir pour base les résolutions pertinentes de l'ONU qui prévoient des élections libres et impartiales au suffrage universel, la surveillance par les Nations Unies de ces élections et la participation de tous les groupes. Dans ce contexte, je voudrais inviter la communauté internationale à durcir et à développer les sanctions économiques en vigueur contre le régime de Smith. Je voudrais également rappeler à la communauté internationale que la lutte au Zimbabwe a contraint des milliers de gens dans ce territoire à fuir dans les pays avoisinants, ce qui a créé des difficultés financières pour les Etats voisins du Zimbabwe.

90. La situation en Afrique du Sud a continué de se détériorer au fur et à mesure que le régime d'*apartheid* de Pretoria s'est obstiné à mettre en oeuvre sa politique de racisme institutionnalisé. L'Indonésie voudrait à nouveau réaffirmer son appui au peuple de l'Afrique du Sud dans son combat pour le droit à l'autodétermination et contre l'*apartheid*. L'Indonésie donne son appui à toutes les mesures positives visant à l'isolement du régime de Pretoria, en particulier dans le domaine des embargos économiques et sur les livraisons d'armes. Ma délégation lance un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle cesse de persécuter les adversaires de sa politique d'*apartheid*. De plus, l'Indonésie voudrait réaffirmer son appui au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.

91. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer constitue une des tentatives internationales les plus délicates et complexes qui aient jamais été entreprises. La Conférence a pour mandat d'instaurer un nouvel ordre international juridique des océans, juste et équitable, qui sera inséré dans une convention unique et complète. L'Indonésie, qui est un Etat d'archipels situé au carrefour de deux continents et de deux océans, attache une grande importance à ce que la Conférence soit couronnée de succès.

92. La septième session de la Conférence s'est terminée il y a quelques semaines. Depuis la deuxième session, tenue en 1974 à Caracas, les résultats dans l'ensemble ont été positifs, et un progrès significatif a été réalisé dans de nombreux domaines. Il est évident que certaines questions cruciales doivent encore être résolues et nous espérons que la prochaine session, qui doit se tenir à Genève l'année prochaine, marquera la fin des négociations officieuses afin que nous puissions passer à l'adoption d'un texte officiel.

93. Ma délégation voudrait exprimer son plein appui à la déclaration faite par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept au cours de la dernière session de la Conférence concernant la législation unilatérale de l'exploitation des ressources des fonds marins⁵, car semblable tentative ne ferait qu'hypothéquer le succès de la convention dans son ensemble.

⁵ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3), 109^e séance plénière.

94. Les travaux de la Conférence sur le droit de la mer arrivant à leur terme, l'heure est venue de donner plus d'attention aux problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Dans le contexte des progrès rapides de la technologie, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont pris une importance croissante du fait de l'intensification des activités et des progrès continus réalisés dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Plusieurs de ces activités ont repoussé les frontières de l'espace. Cette situation a posé à la communauté internationale un certain nombre de problèmes avec des conséquences incalculables. Parmi ces problèmes figure la question des orbites géostationnaires, qui sont d'une grande importance non seulement pour les puissances spatiales, mais également pour les Etats équatoriaux et autres. Alors que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, nous n'avons pas encore pu arriver à un accord sur d'autres questions en suspens. L'Indonésie considère la coopération internationale comme étant le seul moyen de promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace et la technologie spatiale et y voit un rôle accru pour l'Organisation des Nations Unies en tant que point de rencontre de cette coopération.

95. C'est un truisme de dire que les changements et les présages de mauvais augure qui assaillent la scène politique mondiale affecteront dans une égale mesure le domaine de l'économie mondiale. Etant donné l'interdépendance et l'interaction des grands problèmes globaux, il ne peut y avoir de paix durable tant que survivront les déséquilibres économiques et les injustices. La gageure de corriger ces injustices est devenue une tâche urgente, car elle aura une influence décisive sur le destin de l'humanité.

96. Le monde comprend enfin que les exigences d'équité et de justice demandent des modifications fondamentales dans le système économique international, afin que soient assurées aux pays en développement une participation plus complète dans l'activité internationale et une part équitable des profits qui en découlent. Cette notion a trouvé son expression dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]. Pendant plus de quatre ans, la communauté internationale s'est engagée dans des négociations visant à la restructuration fondamentale des relations économiques internationales. Ces négociations n'ont eu que des résultats maigres et limités. L'interdépendance, la réciprocité d'intérêt et le besoin de changements structurels sont de mieux en mieux compris, mais cette prise de conscience n'a pas été accompagnée d'une action pratique proportionnelle de la part des pays développés.

97. Nous assistons à un ralentissement des activités économiques mondiales et des échanges mondiaux en même temps qu'à la réapparition des politiques de protectionnisme de certaines grandes puissances industrialisées. Ces politiques égocentristes ont rendu plus difficile le processus de négociation et plus évanescence la réalisation des objectifs fixés par la septième session extraordinaire.

98. Il est par conséquent particulièrement décevant et préoccupant de constater que la session de reprise du Comité créé en application de la résolution 32/174 de

l'Assemblée générale, ou Comité plénier, n'a pas pu se mettre d'accord sur le mandat et les fonctions du Comité, ce qui l'a empêché de mettre la dernière main à ses travaux dans le domaine du transfert des ressources. Ma délégation voudrait réaffirmer l'importance qu'elle attache à la participation de tout le système des Nations Unies dans les négociations sur les questions économiques ayant un caractère global et au besoin qu'il y a de les pourvoir d'un organe central qui servirait d'enceinte de négociation pour l'adoption de directives sur des questions de politique centrale, ainsi qu'au besoin d'arriver à des accords pour le règlement de questions fondamentales posant des problèmes cruciaux relatifs aux relations économiques internationales. Nous espérons ardemment que l'Assemblée générale sera en mesure de confirmer sans équivoque le droit du Comité de négocier afin de parvenir à des accords sans usurper aucunement les fonctions des autres organismes des Nations Unies. Il faut également affirmer la suprématie du système des Nations Unies pour ce qui concerne toutes les négociations relatives à l'établissement du nouvel ordre économique international.

99. Nous sommes heureux de constater que cette préoccupation est partagée par un grand nombre d'Etats de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes à la veille d'importantes négociations qui auront une importante influence sur tous nos efforts tendant à la création fructueuse d'un ordre économique mondial plus juste et équitable. La Conférence de négociation sur le fonds commun de la CNUCED⁶ sera bientôt reprise et les négociations commerciales multilatérales sont arrivées à leur dernière étape. Il est d'une importance vitale que ces négociations soient couronnées de succès afin d'amener une amélioration notable dans le commerce international des pays en développement. La conclusion fructueuse de ces négociations non seulement faciliterait les travaux de la prochaine cinquième session de la CNUCED, qui se tiendra à Manille en mai 1979, mais aurait en outre un effet très positif sur son résultat et sur le dialogue Nord-Sud en général.

100. D'autres tâches importantes qui nous attendent dans l'imédiat sont, entre autres, la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit se tenir à Vienne en 1979, de même que la préparation et l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement qui viendra doubler nos efforts tendant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Une grande partie du fond et de l'optique concernant la stratégie précédente demeure valable, mais la nouvelle stratégie devrait avoir comme cadre conceptuel l'établissement du nouvel ordre économique international et la promotion de l'auto-suffisance collective.

101. Nous croyons fermement que les Nations Unies demeurent encore capables, en dépit de leurs insuffisances, d'amener la paix, la prospérité et le progrès dans notre monde d'aujourd'hui, pour aussi imparfait qu'il soit. A cette fin, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent conjuguer leurs efforts afin de faire de cette

⁶ Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

organisation un moyen plus efficace pour la réalisation de nos objectifs communs et pour garder vivante notre foi dans un meilleur avenir pour l'humanité.

102. M. ANDREI (Roumanie) : Permettez-moi tout d'abord de vous dire, monsieur le Président, le grand plaisir que j'éprouve à vous adresser, au nom de la délégation roumaine, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous saluons en votre personne un éminent représentant de la Colombie amie, avec laquelle la Roumanie développe si heureusement des liens étroits de coopération.

103. La présente session de l'Assemblée générale est appelée à se pencher sur des thèmes d'une portée exceptionnelle pour la vie internationale et à ouvrir des perspectives nouvelles à la paix, à la sécurité du monde et à la coopération internationale. Elle doit aider à trouver, avec la participation sur un pied d'égalité de tous les Etats, des solutions aux grands problèmes auxquels l'humanité se trouve de nos jours confrontée.

104. Les problèmes de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, de l'instauration de rapports nouveaux, démocratiques entre les Etats, du raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, occupent une place de choix dans la pensée politique et la prodigieuse activité internationale du Président de la Roumanie, Nicolae Ceausescu. L'attention et l'intérêt particuliers portés par notre président aux problèmes qui préoccupent la communauté mondiale ont trouvé une nouvelle expression dans un grand discours qu'il a prononcé au début du mois d'août et qui contient la quintessence de la politique internationale de mon pays.

105. La politique étrangère de la Roumanie prend sa source dans la nature même de la société socialiste, à l'édification de laquelle le peuple roumain consacre le meilleur de son effort. Elle répond aux nécessités de l'avancement de mon pays dans la voie du progrès économique et social, de la construction de la société socialiste multilatéralement développée. S'inspirant du souci constant de défendre et consolider sa souveraineté et son indépendance en tant que facteurs essentiels du progrès, cette politique témoigne en même temps de son attachement à la cause de la liberté et de l'égalité des peuples, de la paix, de l'amitié et de la coopération entre toutes les nations.

106. En tant que pays socialiste, la Roumanie développe, comme il est naturel, ses relations politiques, économiques, techniques, scientifiques et culturelles avec tous les pays socialistes. Elle coopère activement avec ces pays au plan bilatéral et à la vie internationale, ce qui sert à la fois les intérêts de nos peuples et ceux de la cause générale de la paix, de la sécurité et du socialisme dans le monde. En même temps, nos relations d'amitié, de coopération et de solidarité avec les pays en développement, avec les pays non alignés, s'amplifient constamment. La Roumanie étend, par ailleurs, dans l'esprit de la coexistence pacifique, ses rapports avec tous les Etats du monde, nonobstant leur système social, et participe activement à la division internationale du travail, au circuit mondial des valeurs matérielles et spirituelles.

107. Il y a lieu de relever à cet égard que les visites et les entretiens du Président de la République avec des chefs d'Etat et de gouvernement, avec des personnalités politiques du monde entier, ont joué un rôle particulièrement important pour l'essor de l'activité internationale de la Roumanie, et que les accords réalisés en ces circonstances ont créé des fondations durables à nos rapports avec les pays concernés.

108. La Roumanie situe constamment à la base de ses relations avec tous les Etats les principes de la parfaite égalité de droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du non-recours à la force et à la menace de la force, de la garantie du droit qu'a chaque peuple de se développer en toute indépendance, selon sa propre volonté et ses aspirations. Nous estimons que c'est seulement en vertu de ces principes que l'on peut réaliser des rapports vraiment nouveaux de coopération pacifique et égale entre les Etats, que l'on peut garantir la confiance et la stabilité dans la vie internationale, la paix et le progrès du monde. Aussi s'avère-t-il nécessaire que l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats agissent dans un esprit de haute responsabilité pour assurer une large reconnaissance et le respect rigoureux de ces principes.

109. Dans son évaluation de la situation internationale, mon pays part de la constatation que des mutations profondes d'ordre politique, économique, social et national ne cessent de se produire à l'échelon mondial. Les peuples font montre d'une volonté plus ferme dans la lutte qu'ils mènent pour la liberté et l'indépendance, pour en finir à jamais avec la vieille politique impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste de domination, d'agression et de diktat, pour devenir les vrais maîtres de leurs richesses et de leurs destinées, pour assurer leur développement économique et social libre et indépendant et l'avènement d'un nouvel ordre économique et politique dans le monde. Nous assistons, d'autre part, à un aiguisement des contradictions dans la vie internationale, à une intensification des tendances à opérer un nouveau partage des sphères d'influence, à renforcer l'emprise sur différentes parties du monde et à s'ingérer dans les affaires d'autres Etats. On a été tenté davantage ces derniers temps d'avoir recours à la force, aux moyens militaires, pour faire valoir les intérêts de domination et pour acquérir et consolider des zones d'influence. On a vu s'intensifier aussi les tendances à se servir des moyens économiques, sous diverses formes, pour renforcer la mainmise de différents monopoles et sociétés multinationales, pour accroître l'influence de certains Etats dans telle ou telle partie du monde. Les mesures protectionnistes, restrictives, qui entravent les échanges économiques et la coopération entre les Etats, perturbant le cours normal des relations internationales, ont, elles aussi, proliféré.

110. De l'avis de la Roumanie, ces tendances et ces phénomènes négatifs qui se manifestent dans la vie internationale représentent un sérieux danger pour l'indépendance et la souveraineté des peuples. Ils créent et entretiennent des foyers de tension et de conflit, aggravent l'insécurité et l'instabilité dans les rapports entre les Etats, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité de l'humanité tout entière. Cela confirme, si besoin en était, que la détente internationale, qui commençait à prendre corps ces

dernières années, demeure particulièrement fragile et n'en est encore qu'à ses débuts.

111. La Roumanie estime, de ce fait, qu'il est temps de multiplier les efforts pour relâcher les tensions dans la vie internationale. Tous les Etats et l'Organisation des Nations Unies doivent oeuvrer pour le règlement politique de chaque problème litigieux et pour que l'on renonce complètement à la politique de force, à l'ingérence sous quelque forme que ce soit dans les affaires d'autrui. Ils doivent promouvoir fermement la détente, la paix, la coopération et la sécurité.

112. L'un des problèmes cardinaux de l'humanité, à savoir le désarmement général, et, en premier lieu, le désarmement nucléaire, figure depuis bon nombre d'années à l'ordre du jour de notre assemblée. Cela reflète, d'autre part, l'inquiétude de l'humanité devant la course effrénée aux armements et, d'autre part, la responsabilité des Nations Unies et leur souci d'épargner à l'humanité le fléau d'une nouvelle confrontation mondiale.

113. La Roumanie a pris une part active à la dixième session extraordinaire, consacrée cette année au désarmement, et dont les résultats sont, à son avis, positifs. Elle estime qu'il est à présent essentiel d'agir en toute responsabilité pour traduire dans les faits les recommandations et les mesures préconisées dans le Document final [résolution S-10/2].

114. Tout en réitérant à cette occasion les propositions contenues dans le document présenté par la Roumanie à la session extraordinaire⁷, nous estimons que les nouveaux organismes de débat et de négociation des Nations Unies, à savoir la Commission du désarmement et le Comité du désarmement, doivent examiner de près les opinions, les suggestions et les propositions avancées par différents Etats. Elles fournissent, dans l'ensemble, une importante source d'idées et de mesures dont l'application pourrait sortir de l'impasse le processus du désarmement. L'activité de ces organismes devrait s'orienter fermement vers la négociation et la conclusion d'accords détaillés, portant sur des mesures effectives visant à réduire les dépenses d'armements et à stopper la production de nouvelles armes, tant nucléaires que classiques. Des conditions seraient ainsi créées pour passer au désarmement, et en premier lieu au désarmement nucléaire sous un contrôle international approprié.

115. Les intérêts suprêmes des peuples exigent qu'il soit procédé résolument à l'application de mesures de désarmement et que des engagements de non-emploi des armes nucléaires, et en général de la force contre les pays non nucléaires, soient dûment assumés. Considérant qu'il s'agit là de l'un des principaux devoirs de l'Organisation des Nations Unies et de tous les Etats, la Roumanie est, pour sa part, fermement décidée à agir à l'avenir aussi, dans toute la mesure de ses possibilités, pour la réalisation du désarmement général et, au premier chef, du désarmement nucléaire, pour la réduction des budgets militaires, des armements et des troupes, afin qu'une partie des fonds gaspillés pour l'armement puisse être utilisée au profit de l'essor économique et social de chaque nation, du progrès plus rapide des pays en développement.

116. Nous sommes tous d'accord pour estimer qu'un autre problème fondamental de l'humanité, dont dépendront la paix et la sécurité, est celui de l'élimination du sous-développement. Il est étroitement lié à l'édification d'un nouvel ordre économique international capable d'assurer l'établissement de rapports de coopération équitable entre tous les Etats et de stimuler le développement plus rapide des pays retardataires, le progrès économique, technologique et social du monde entier.

117. Voilà pourquoi la Roumanie attache une aussi grande importance à l'intensification des efforts internationaux qui tendent vers ce but. Le Gouvernement roumain estime que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au nouvel ordre économique international, qui tiendra ses assises en 1980, devra adopter une stratégie bien claire du développement. Cette stratégie, élaborée avec la participation de tous les Etats, devra définir les principes, les orientations et les voies à suivre pour éliminer le sous-développement et les graves retards accusés par certains pays et pour instaurer des relations internationales d'un type nouveau, fondées sur l'égalité et l'équité. Nous estimons qu'il faudrait établir, dès la présente session de l'Assemblée générale, les modalités de préparation et de déroulement de la session extraordinaire et procéder à l'élaboration des documents qui seront soumis à ses débats. Dans la perspective de la session extraordinaire, il devient également nécessaire que les pays en développement, qui ont joué et vont jouer, à l'avenir aussi, un rôle de premier plan dans les efforts visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, renforcent leur unité d'action, coopèrent plus étroitement dans ce but et conviennent d'élaborer une conception claire et un programme prévoyant des mesures concrètes.

118. En tant que pays socialiste, et également, en tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la Roumanie souhaite contribuer activement, de concert avec les autres pays en développement, avec tous les Etats, à une bonne préparation de la session extraordinaire, afin que celle-ci puisse donner une forte impulsion aux efforts visant à liquider le sous-développement et à édifier des rapports économiques équitables.

119. Nous attachons une importance particulière aux mesures destinées à permettre l'établissement d'un rapport plus équitable entre les prix des produits industriels et ceux des matières premières et, en même temps, l'accès sans entraves aux acquis de la science, de la technique et de la technologie modernes, en vue d'accélérer le progrès des pays moins avancés du point de vue économique. En sa qualité d'initiateur et d'hôte de la conférence préparatoire régionale européenne, la Roumanie continuera d'apporter toute sa contribution en vue de l'adoption de telles mesures par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, prévue pour 1979.

120. En tant que pays européen, la Roumanie attache un grand prix à la réalisation de la sécurité et au développement de la coopération sur le continent, à la mise en oeuvre des engagements assumés par l'Acte final d'Helsinki⁸. Etant donné que la réunion d'évaluation tenue à

⁷ Voir document A/S-10/AC.1/23.

⁸ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

Belgrade s'est achevée par des résultats peu satisfaisants, nous croyons que tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devront intensifier leurs relations économiques, scientifiques, techniques, culturelles et de toute autre nature, ainsi que leur activité destinée à améliorer le climat politique sur le continent. Etant donné qu'en Europe sont actuellement concentrées les plus puissantes forces militaires du monde, y compris de l'armement nucléaire, il faudra surtout prendre des mesures concrètes et efficaces de réduction des armements et des effectifs militaires, de dégagement militaire et de désarmement, à défaut desquelles il n'est guère possible de garantir la paix et de réaliser une sécurité authentique en Europe et dans le monde entier.

121. C'est dans cet esprit qu'il convient, croyons-nous, de préparer avec le plus grand soin la prochaine réunion de la Conférence qui se tiendra à Madrid en 1980, qui devra répondre aux espoirs des peuples et favoriser la prise de dispositions susceptibles de revitaliser le processus de la détente, de la sécurité et de la coopération en Europe.

122. Dans le contexte de la mise en place de la sécurité et du développement de la coopération, nous sommes hautement intéressés à la transformation des Balkans, comme d'ailleurs d'autres régions du continent, en des zones de paix, de bonne entente et de bon voisinage, exemptes d'armes nucléaires. En tant que pays balkanique, la Roumanie attache une attention constante et oeuvre sans désespérer pour l'extension de la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays balkaniques, pour la consolidation de la paix dans cette zone.

123. En ce qui concerne la situation à Chypre, nous nous prononçons pour un règlement politique du litige par la voie des négociations entre les représentants des deux communautés, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, pour un règlement qui soit en mesure d'assurer la vie pacifique en commun et la coopération entre les deux communautés.

124. Comme on le sait, la Roumanie se prononce avec esprit de suite pour la solution politique, par la voie de pourparlers, de tous les problèmes internationaux litigieux, étant persuadée que c'est le seul moyen d'éviter l'aggravation et l'extension des conflits, de trouver des solutions réciproquement acceptables par tous les Etats intéressés. Nous estimons que des actions plus énergiques s'imposent de la part de l'Organisation des Nations Unies et de tous les Etats pour que la force soit à jamais bannie des relations internationales et que les litiges interétatiques de toute nature soient tranchés par la voie pacifique.

125. Etant située à proximité du Moyen-Orient, la Roumanie est directement intéressée à ce qu'une paix juste et durable soit instaurée dans cette partie du monde. Dans cet esprit, la Roumanie s'est prononcée et se prononce en conséquence pour une solution politique du problème, par la voie des négociations, une solution qui comporte le retrait d'Israël des territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967, le règlement du problème du peuple palestinien, la reconnaissance de son droit à l'autodétermination — y compris à la création d'un Etat palestinien indépendant — et le respect de l'intégrité et de la souve-

raineté de tous les Etats de la zone. A notre avis, pour faire des pas en avant vers la solution effective et judicieuse de tous les problèmes du Moyen-Orient, pour réaliser un règlement global, il est à présent nécessaire de mener des négociations jouissant du plein appui et de la participation active de l'Organisation des Nations Unies, auxquelles participeraient l'Egypte, la République arabe syrienne, la Jordanie, le Liban, l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentant légitime et reconnu du peuple palestinien, Israël, ainsi que les coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève — l'Union soviétique et les Etats-Unis —, et d'autres Etats désireux de contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable dans cette zone.

126. La longue domination coloniale a laissé sans solution une série de problèmes, y compris des problèmes d'ordre territorial, qui ont récemment engendré, surtout en Afrique, des états de tension et des conflits armés. Fidèle à sa position constamment exprimée, la Roumanie estime qu'il faut laisser aux peuples africains le soin de résoudre eux-mêmes, par la voie de négociations, les problèmes qui se posent entre eux et que toute intervention du dehors doit être exclue. Mon pays a toujours souligné l'importance capitale du renforcement de l'unité et de la solidarité des pays africains, condition essentielle de la défense et de la consolidation de leur souveraineté et de leur indépendance nationale.

127. Considérant que l'unification de la Corée est un problème qui concerne le peuple coréen, la Roumanie appuie, comme elle l'a toujours fait, les initiatives constructives de la République populaire démocratique de Corée visant à réaliser le plus grand idéal de ce peuple : la réunification indépendante, pacifique et démocratique du pays, sans aucune ingérence étrangère.

128. L'époque où nous vivons exige d'une façon impérieuse que soient liquidés à jamais les vestiges du colonialisme, la politique de discrimination raciale et d'*apartheid*. La Roumanie prête tout son appui aux mouvements de libération nationale, à la lutte menée par les peuples de la Namibie et de la Rhodésie pour conquérir, dans les plus brefs délais, leur complète indépendance nationale. La Roumanie soutient dans ce combat le peuple de l'Afrique du Sud, dont elle est solidaire, contre la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale.

129. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats Membres doivent redoubler d'efforts pour mettre un terme aux manifestations du colonialisme sous quelque forme qu'elles se présentent, à toute politique d'oppression d'un peuple par un autre et pour liquider à jamais la politique impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste sur notre planète.

130. La communauté internationale prête depuis longtemps son attention à un thème majeur de la société contemporaine, à savoir le développement libre et sans entraves de la personnalité humaine. La Roumanie socialiste a pris une part active aux efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir la cause des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales, pour élaborer des documents internationaux à même d'en assurer l'exercice.

131. La Roumanie garantit pleinement l'égalité politique, économique et sociale de ses citoyens, s'emploie à favoriser des rapports économiques et sociaux équitables et à créer des conditions propices pour que chaque citoyen, sans distinction de nationalité, puisse mener une vie digne.

132. L'égalité en droits et le libre accès au travail, à l'enseignement, à la culture et à la science, sont des réalités tangibles, de même que la participation sans aucune discrimination politique, nationale, de sexe ni de race, à la conduite des affaires de la société. Selon la conception de mon pays, la véritable démocratie et l'humanisme authentique sont incompatibles avec les graves inégalités économiques, sociales et politiques, avec les pratiques discriminatoires pour des raisons nationales, de classe ou de race entre les hommes. Nous sommes persuadés que l'homme ne peut être vraiment libre que là où sont abolies l'exploitation et l'oppression nationale et sociale et où les conditions permettent à la personnalité humaine de s'épanouir pleinement. C'est bien sur ces droits fondamentaux, qui donnent la vraie mesure de la liberté humaine, que devrait se concentrer l'attention de la communauté mondiale, et non pas sur des éléments marginaux ou des aspects formels qui ne font que détourner l'attention des graves anomalies sociales qui affectent foncièrement la condition de l'homme dans certains pays.

133. Profondément attachée aux engagements internationaux assumés, et imprégnée de la conception philosophique de l'humanisme révolutionnaire en vertu de laquelle elle est en train de bâtir des relations sociales nouvelles, la Roumanie socialiste s'efforce de satisfaire effectivement les exigences fondamentales de la personne humaine, de développer sans cesse la démocratie dans la vie sociale, et se prononce pour une large démocratisation des relations internationales, pour l'égalité souveraine de tous les Etats,

134. La Roumanie attache, comme on le sait, un grand prix au raffermissement du rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux dans la solution des problèmes, combien complexes, du monde contemporain. Ainsi que l'a souligné le Président de mon pays :

"Ces organismes fournissent le meilleur cadre institutionnel, dans les circonstances actuelles, pour la participation active de tous les Etats à la solution des problèmes, pour l'affirmation vigoureuse des principes du droit international, de la politique d'égalité entre tous les pays du monde."

135. Soucieux de voir se perfectionner constamment l'activité de l'Organisation des Nations Unies, nous croyons qu'il convient d'intensifier les efforts pour faire aboutir les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Il nous faudra identifier de nouvelles voies et modalités pratiques permettant de hisser l'Organisation des Nations Unies à la hauteur des responsabilités qui lui incombent dans la défense de la paix et de la sécurité internationales, dans le développement de la coopération entre tous les Etats. A cette fin, il nous semble souhaitable que l'Assemblée générale procède dès à présent à l'examen des propositions et des actions susceptibles de rencontrer le consensus des Etats Membres.

136. Nous sommes d'avis que l'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution appréciable au règlement pacifique des problèmes internationaux. Aussi, tenons-nous à réitérer en cette circonstance la proposition de la Roumanie concernant la conclusion d'un traité général, aux termes duquel tous les Etats s'engageraient à régler leurs litiges, de quelque nature qu'ils soient, par les seuls moyens pacifiques⁹, et nous sommes prêts à collaborer avec les autres délégations à cette fin.

137. Nous croyons que la mise sur pied d'un organisme de bons offices et de conciliation, subordonné à l'Assemblée générale, pourrait contribuer d'une façon remarquable à prévenir les foyers de tension, tout en aidant les Etats intéressés à trouver des solutions dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique.

138. La Roumanie se prononce et agit également pour que la solution des problèmes internationaux se fasse avec la participation active de tous les Etats. Il s'agit en premier lieu des pays, petits et moyens, qui doivent prendre part, sur un pied d'égalité, à la recherche de solutions dans l'intérêt de chaque nation et du progrès de l'humanité dans son ensemble.

139. La Roumanie participe aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale avec la conviction que, dans les circonstances internationales actuelles, l'Organisation des Nations Unies doit s'engager plus à fond et participer plus directement à la solution juste et durable des problèmes internationaux majeurs, surtout pour prévenir et désamorcer les crises et les conflits entre Etats et pour initier des actions efficaces en faveur de la bonne entente et de la coopération pacifique.

140. La Roumanie a une confiance inébranlable dans la volonté politique et la capacité des Etats et des peuples, des forces démocratiques et progressistes du monde entier, de régler par la voie politique et au bénéfice de toutes les nations les problèmes complexes auxquels l'humanité se trouve confrontée, d'éliminer les foyers de tension et de promouvoir les intérêts de la paix, de la détente, de la sécurité et de la coopération entre tous les pays du monde.

141. Je voudrais, pour terminer, vous assurer, monsieur le Président, ainsi que tous les représentants ici présents, que la délégation roumaine est décidée à apporter, de concert avec les autres délégations, sa contribution à la recherche de solutions justes et équitables aux problèmes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est appelée à se pencher, en vue de hâter l'avènement d'un monde meilleur et plus juste sur notre planète.

142. M. AYALA LASSO (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : En tant que représentant d'un peuple traditionnellement uni au vôtre par les liens les plus cordiaux et les plus fraternels, j'ai le plaisir particulier, monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de la distinction honorifique dont vous êtes l'objet par votre élection à la charge de président de cette assemblée générale. La haute responsabilité qui vous a été confiée est la juste reconnaissance de vos mérites personnels et l'attachement permanent aux règles et procédures juridiques qui sont propres à la Colombie.

⁹ Voir document A/S-10/AC.1/23, annexe, par. 13.

143. Mon hommage s'adresse également à M. Lazar Mojsov, qui a mené avec intelligence et sagesse les travaux de la précédente Assemblée générale en sa session ordinaire ainsi qu'au cours des trois sessions extraordinaires qui ont marqué les travaux dynamiques de l'Organisation mondiale au cours de cette année.

144. Au nom du peuple et du Gouvernement de l'Equateur, j'adresse un salut et je souhaite la bienvenue au nouvel Etat des Iles Salomon, qui vient de se joindre à la communauté des 150 nations libres et souveraines de notre organisation.

145. Comme assise de sa participation à la communauté internationale, l'Equateur a soutenu des principes essentiels qui sont enracinés dans ses traditions, comme celui de l'égalité juridique des Etats et celui de la non-ingérence qui procède du précédent. Si tous les Etats sont égaux, nul d'entre eux ne peut prétendre imposer sa volonté aux autres. En conséquence, il ne faut pas accepter la coercition ou l'emploi de la force dans les relations internationales, pas plus que reconnaître les acquisitions territoriales obtenues par l'usage des armes.

146. Etant en faveur, d'autre part, du principe de l'autodétermination, l'Equateur soutient fermement l'indépendance la plus rapide des peuples soumis encore au joug colonial. Il condamne toute forme de discrimination raciale, et en particulier la politique honteuse d'*apartheid*, et il s'efforce de faire en sorte que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la personne devienne une pratique universelle, réelle et permanente.

147. En rejetant le recours à la force, un caractère moral décisif a été donné au principe du règlement pacifique des différends. L'Equateur a toute confiance dans l'efficacité de ce principe pour résoudre tout problème, qu'il soit bilatéral, régional ou universel, et il croit en outre qu'une grande responsabilité incombe en la matière à la communauté des nations. C'est animés d'un tel sentiment que nous participons activement aux travaux du Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, dont le mandat devrait être reconduit par cette assemblée afin de raffermir la Charte et rendre impératif ce moyen de régler les conflits.

148. Nous participons aux activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation et nous nous sommes toujours prononcés pour son renforcement ainsi que pour celui des institutions spécialisées, car nous sommes sûrs qu'elles constituent le lieu idéal pour l'expression et l'action de tous les pays. Dans le cadre d'une communauté de nations de plus en plus interdépendantes, il importe que chacune d'elles apporte sa participation pour le raffermissement de la paix, la diminution des tensions internationales et la recherche de solutions équitables pour les importants problèmes de caractère économique, social, humanitaire et culturel qui se posent au monde en convulsion d'aujourd'hui.

149. Notre organisation est l'un des instruments les plus aptes pour parvenir à une entente réciproque et à un

progrès commun, et elle est le lieu approprié pour poursuivre un dialogue constructif, rejetant les positions hégémoniques ou les prétentions à des privilèges, afin d'établir un ordre politique et économique nouveau, fruit de l'action conjuguée de tous les peuples de la terre.

150. Un esprit constructif, un esprit de compréhension et non de coercition, est le seul qui permettra d'obtenir, sur la base d'une justice authentique, la paix et la sécurité internationales, l'universalité des droits de l'homme, le seul qui permettra qu'un terme soit mis à toute manifestation colonialiste ou néo-colonialiste et favorisera l'avènement sans délai du nouvel ordre économique international qui permettra l'élimination définitive de la différence qui existe actuellement entre le niveau de vie des pays en développement et celui des pays industrialisés.

151. L'année en cours a déjà enregistré quelques résultats pour ce qui est du désarmement. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, nous a laissé un Document final [*résolution S-10/2*], adopté par consensus. Ce document comporte une déclaration qui assigne comme objectif final aux efforts des Etats le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, et un programme d'action contenant les priorités et les mesures qu'il faut adopter de toute urgence pour parvenir à endiguer la course aux armements. Dans le Document final, est également établie la mise en place de mécanismes comprenant la participation de tous les Etats avec un organe plus réduit de négociation, le Comité du désarmement, qui a été quelque peu modifié pour devenir un organe plus démocratique, et, il faut l'espérer, plus efficace pour les tâches qui lui sont confiées.

152. Pour ce qui est du désarmement nucléaire, il y a lieu de signaler l'importance croissante du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), dont la mise en application totale a été recommandée à cette tribune par les porte-parole les plus haut placés du monde, et qui a été cité en exemple à d'autres régions également intéressées dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires. C'est avec une vive satisfaction que nous avons écouté les déclarations appuyant ce traité et appris la nouvelle que les puissances nucléaires, de même que les pays latino-américains qui ne l'avaient pas encore fait, avaient l'intention d'adhérer à cet instrument.

153. La réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, vient de se terminer à Genève. Cette conférence devrait avoir lieu en 1979. Le travail préalable réalisé et les efforts futurs tendant à obtenir l'interdiction ou des restrictions efficaces de ce type d'armes ont reçu et recevront tout l'appui du Gouvernement de l'Equateur.

154. L'attention universelle que l'Organisation des Nations Unies a consacrée à cette question fondamentale dès sa création a revêtu des caractéristiques spéciales dans la région latino-américaine. Le 22 juin 1978, les ministres des affaires étrangères des pays signataires de la Déclaration

d'Ayacucho¹⁰ ont souscrit à Washington au texte d'une déclaration sur le désarmement régional; dans cette déclaration, ils ont

"... réaffirmé le prix qu'ils attachent aux principes de la Déclaration d'Ayacucho ayant trait à la limitation des armements en Amérique latine et la nécessité de redoubler d'efforts pour créer les conditions favorables à une limitation effective des armements dans la région, afin de consacrer toutes les ressources possibles au développement économique et social de chacun des pays d'Amérique latine".

En outre, ils sont

"... convenus que la persistance de problèmes sur le plan international est une des raisons majeures qui poussent les États à s'armer et ont donc réaffirmé leur volonté de faciliter la solution de tous les différends par des moyens pacifiques, contribuant ainsi à l'élimination des tensions ainsi qu'à la sauvegarde et au renforcement de la paix"¹¹.

155. L'Équateur a plaisir à voir que le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a repris ce concept de la solution pacifique des différends internationaux en tant que moyen efficace de réduction des causes de la course aux armements.

156. Dans cet ordre d'idées, j'estime indispensable que la communauté internationale accorde l'attention voulue à tous les problèmes qui constituent ou qui pourraient constituer un motif de réapparition des tensions ou de rupture de la paix. Il est nécessaire que l'action pacificatrice de la collectivité évite l'aggravation des conflits; c'est la responsabilité de tous de préserver et de maintenir la paix et la sécurité internationales; c'est le devoir commun d'œuvrer pour que les divergences entre les pays soient réglées conformément à la raison et à la justice.

157. En plus des efforts accomplis par les pays de la région dans le domaine du désarmement, il faut citer le début d'un dialogue historique qui s'est établi à la réunion officieuse d'Amérique latine et des Caraïbes sur les armes de type classique, qui s'est tenue au Mexique au mois d'août dernier, dialogue dont la poursuite graduelle et équilibrée permettra, espérons-le, de progresser, avec la participation de tous les États de la région.

158. Le choix entre la solution des différends grâce à des moyens pacifiques et le recours à la force dans les relations internationales influe sur le destin même de l'être humain, dont l'essence est transcendante et est en fait le noyau fondamental de la société et de l'État, sa cause efficiente et sa cause finale. En ce sens, la course aux armements constitue également une négation manifeste des droits de l'homme et une déformation de la conception philosophique la plus profonde qui soit.

159. Comment peut-on parler de l'application pleine et entière des droits de l'homme si les puissances grandes et prospères ne daignent consacrer à l'assistance en faveur du développement économique et social que 4 cents de

chaque dollar dépensé en armements? Comment peut-on promouvoir le bien-être économique et social des peuples — ce qui est un devoir urgent de la coopération internationale — alors que l'on investit ou que l'on favorise des investissements de ressources financières immenses dans des secteurs de guerre qui ne correspondent pas toujours à la sécurité et aux intérêts réels des peuples? Le progrès et la plénitude des droits de l'homme ne pourront être atteints tant que survivront des pratiques de domination économique, de toute évidence discriminatoires.

160. La protection intégrale de l'être humain et du caractère inviolable de ses droits ne sera possible que s'il est mis fin à la chaîne d'injustices dont souffrent les pays en développement, que si les puissances industrielles décident d'ajuster leur conduite aux principes qu'elles ont proclamés, sur le plan national comme sur le plan international, en faveur de l'homme, que si elles contribuent à construire une société internationale démocratique dans laquelle les habitants de tous les pays pourront jouir de l'égalité des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

161. Respectant la structure traditionnellement juridique de l'État équatorien, le gouvernement de mon pays condamne la discrimination raciale et rejette énergiquement l'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité. L'Équateur, dont la Charte fondamentale "reconnait le droit des peuples à se libérer des systèmes d'oppression", est partie aux conventions internationales sur ces questions et rappelle sa conviction qu'au moyen de l'action internationale l'humanité pourra se libérer du racisme ou de la discrimination raciale sous toutes leurs formes.

162. Convaincu de la validité des principes proclamés en une occasion semblable à celle-ci, l'Équateur réaffirme ses droits sur l'arc de l'orbite synchronique géostationnaire qui est le sien en vertu de sa situation géographique. Avec d'autres États de la région équatoriale, mon pays a dit, au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qu'il a l'intention de respecter l'obligation de protéger cette richesse naturelle, qui est une ressource limitée et *sui generis* d'avantages potentiels pour le développement économique et social, à travers de multiples applications pacifiques ouvertes aujourd'hui, à l'ère des satellites, en particulier dans les domaines de l'éducation, des communications et de l'énergie.

163. Quant au droit de la mer, l'Équateur a contribué de façon substantielle à la recherche d'accords permettant de dégager un consensus sur la conclusion d'une convention de caractère universel. C'est là une des questions les plus difficiles qui se posent à l'humanité, car les aspects qu'elle revêt sont multiples. L'Équateur continuera de soutenir que, pour arriver à ce consensus, il faut respecter les droits qu'exercent les États sur les espaces maritimes, droits qui, bien souvent, sont nés de réalités historiques et juridiques que l'on ne peut ignorer sans courir le risque d'atteindre de façon fondamentale les intérêts nationaux auxquels les États ne peuvent ni ne doivent renoncer.

164. L'un des principes fondamentaux sur lequel la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a travaillé est le respect du caractère de patrimoine commun de l'humanité qui est celui des fonds marins situés au-delà des limites de la juridiction nationale de chaque

¹⁰ Signée le 9 décembre 1974 (voir document A/10044, annexe).

¹¹ Voir le document A/S-10/AC.1/34, annexe.

pays. Par conséquent, la communauté internationale est gravement préoccupée par le fait que l'on a annoncé que ces fonds pourraient être explorés et exploités unilatéralement sans attendre l'approbation des règlements que la Conférence est en train de préparer. Cette politique, outre qu'elle contredit les principes et les décisions déjà adoptés par les Nations Unies, signifierait un grave recul dans l'élaboration d'un nouveau droit international auquel participeraient, sur un pied d'égalité, tous les États.

165. L'échange des instruments de ratification des nouveaux Traités du canal de Panama a été le couronnement fructueux du processus d'affirmation des principes du respect mutuel et de la coopération entre les États. En même temps, ces traités sont le résultat d'une négociation qui a contribué à raffermir le principe fondamental du règlement pacifique des différends internationaux. Dans ce sens, il y a lieu d'espérer que tous les problèmes existant encore sur notre continent pourront connaître, grâce à un dialogue cordial et objectif, des solutions appropriées et justes. Pour sa part, fidèle à sa vocation pacifique et dans un esprit de franchise et de bonne volonté, l'Équateur, comme je l'ai dit à cette même tribune l'année dernière, recherche, avec le Pérou, "une entente qui puisse apporter à sa revendication territoriale une solution satisfaisante, conformément aux exigences de son honneur national et de son destin sur le fleuve Amazone"¹².

166. Dans le même esprit, nous espérons également que l'on trouvera les solutions nécessaires aux autres problèmes de l'Amérique latine qui compromettent la solidarité et le développement dans la région.

167. Puisque la paix est essentielle pour le progrès dont ont tellement besoin les peuples de la famille américaine, l'Équateur est gravement inquiet devant la situation au Nicaragua. Dans le respect des principes fondamentaux qui inspirent le système régional, et des principes de la Charte des Nations Unies — parmi ceux-ci les principes de la non-intervention, du règlement pacifique des différends et du respect des droits de l'homme —, il faut que tous les pays, en particulier les pays américains, apportent leur concours humanitaire à cette crise et que les parties directement intéressées, par leurs efforts de conciliation, contribuent de façon efficace à la solution du problème, dans l'esprit de la résolution adoptée à la dix-septième réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des États américains¹³.

168. Quant à la question du Moyen-Orient, la position de l'Équateur est bien connue et a été répétée du haut de cette tribune en de nombreuses occasions. Je formule maintenant mes meilleurs vœux pour que les conversations qui viennent d'avoir lieu à Camp David et les étapes postérieures de ce processus puissent mener à une solution juste et durable, regroupant toutes les parties intéressées par cette controverse explosive, en reconnaissant, bien entendu, les droits légitimes du peuple de Palestine et en réglant les diverses questions en suspens afin de permettre une solution qui garantisse la paix et la sécurité de tous les pays de la région.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 9^e séance, par. 26.*

¹³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12861.*

169. Le rétablissement de la paix et de conditions de vie normales au Liban constitue un impératif. La FINUL ne pourra s'acquitter de sa tâche dans ce pays que si elle jouit de l'entière coopération de toutes les parties.

170. L'Équateur voit avec une inquiétude constante la situation qui règne à Chypre et espère une solution rapide et complète de ce problème par des moyens pacifiques, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le non-recours à la force comme source de droits, c'est-à-dire une solution basée sur la justice et sur les intérêts des habitants de ce pays ami.

171. L'action persévérante des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation doit se poursuivre jusqu'à ce que l'on en finisse avec les derniers vestiges de domination étrangère sur les territoires qui n'ont pas encore obtenu l'autodétermination et l'indépendance. Le maintien de la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie doit prendre fin le plus rapidement possible. Il est urgent que, sous le contrôle des Nations Unies, on organise des élections libres pour décider l'avenir politique de ce pays, dont l'intégrité territoriale comprend Walvis Bay. Les Nations Unies ne doivent pas permettre qu'échoue la solution négociée actuellement en cours de ce problème. Si l'Afrique du Sud narguait encore une fois les résolutions de notre organisation, ce serait intolérable, et une telle attitude exigerait l'attention voulue de la part des organismes compétents de l'Organisation mondiale.

172. De même, mon pays croit que l'on ne peut plus atermoyer et qu'il faut trouver une solution pacifique et équitable du problème du Zimbabwe et assurer l'établissement d'un gouvernement par la majorité dans le pays.

173. L'Équateur condamne toute action terroriste et croit à la nécessité d'assurer dûment le châtement de ceux qui veulent faire de la terreur et de l'intimidation des armes permanentes contre la communauté internationale. Tout spécialement, il répudie la piraterie aérienne et c'est pourquoi il est partie aux Conventions internationales de La Haye¹⁴, de Tokyo¹⁵ et de Montréal¹⁶, et a soutenu les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays croit en outre qu'il incombe à l'Organisation mondiale d'adopter des mesures plus efficaces à cet égard.

174. Les efforts faits par la communauté internationale pour maintenir et raffermir la paix seraient stériles s'ils n'étaient orientés vers un nouvel ordre économique dont les objectifs essentiels seraient le bien-être et le respect de l'individu. Par conséquent, mon pays estime qu'il est extrêmement important de définir la fonction du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Malheureusement, il y a eu suspension des travaux de ce comité, et maintenant il faut reconduire son mandat afin qu'il puisse, par des négociations authentiques, aboutir à l'adoption de directives sur les questions de politique

¹⁴ Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970.

¹⁵ Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

¹⁶ Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

générale et à des accords tendant à une action qui donnerait des résultats concrets dans des délais fixés à l'avance, pour les questions prioritaires du développement et de la coopération économique internationale. Considérer le Comité uniquement comme un club de discussion où l'on se livrerait à des exposés généraux serait décourageant pour ceux qui espèrent que l'on pourra réactiver le processus de négociation Nord-Sud.

175. Ce n'est qu'avec une véritable volonté de se comprendre entre pays riches et pays pauvres qu'il sera possible de trouver des moyens graduels de coopération internationale pour assurer des relations plus justes et plus stables entre toutes les nations et permettre la réduction des tensions qui menacent la paix.

176. Ainsi, l'Equateur estime que le transfert des ressources aux pays en développement, en termes réels, doit couvrir tous les aspects qui, d'une manière ou d'une autre, signifient des transferts financiers extérieurs, non seulement par le biais de l'assistance officielle au développement, mais encore au moyen de l'application de conditions justes de l'échange, sans pratiques commerciales restrictives, telles que les pratiques tarifaires ou les pratiques de marchés ou de frets, permettant que les producteurs des pays en développement, exportateurs de matières premières, jouissent vraiment du fruit de leur travail sans réduire le pouvoir d'achat de leurs exportations. De même, les pays du tiers monde doivent participer d'une façon adéquate à la création d'une nouvelle liquidité monétaire, et les pays exportateurs de capitaux doivent en faciliter l'accès aux pays en développement à des conditions favorables.

177. Les possibilités qu'offrent les institutions internationales financières, comme le FMI, doivent être également accrues pour qu'elles puissent fournir les ressources appropriées aux pays en développement, selon leurs priorités nationales respectives.

178. Je réaffirme ma conviction qu'il faut renforcer le Conseil économique et social. Ses fonctions de coordination et de direction politiques doivent être assurées par la coopération effective de tous les pays, selon l'engagement de la Charte, et, surtout, au moyen d'un apport plus important de la part des grandes puissances à toutes les activités du système.

179. Il existe un déséquilibre profond quant aux possibilités nationales à l'égard de la science et de la technique contemporaines. La Conférence mondiale de Vienne qui aura lieu en 1979 sur cette question¹⁷ offre l'occasion d'étudier et de résoudre les problèmes relatifs au transfert de ces connaissances afin que les pays en développement puissent emprunter des voies plus justes et plus sûres menant vers le progrès.

180. L'une des voies les plus concrètes pour le transfert de la technique et pour faciliter véritablement les processus d'investissement et de stimulation de l'autosuffisance se trouve dans les programmes opérationnels des Nations Unies, en particulier du PNUD, dont il faut maintenant et sans tarder développer les objectifs et les ressources réelles.

Les pays les plus riches sont dans l'obligation de consentir l'effort nécessaire pour respecter l'objectif de 0,8 p. 100 de leur produit national brut afin de permettre au PNUD de répondre aux nécessités des pays aux divers stades de leur développement. Si, d'abord, tous les contribuables importants respectaient le niveau de contributions des pays scandinaves, cela constituerait un pas positif sur la voie de l'intérêt universel.

181. Une grande partie de la production agricole de nos peuples se transforme petit à petit en agro-industrie; dans ce processus, il convient d'atteindre l'objectif de 25 p. 100 de la participation des pays en développement à la production industrielle mondiale pour l'an 2000, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels¹⁸. Ainsi, on pourra redéfinir l'année prochaine la stratégie du développement pour la décennie des années 80, afin de réaliser un meilleur rapport entre les ressources et la consommation dans l'intérêt des régions du monde les moins favorisées.

182. Un autre sujet de préoccupation générale est celui de la résurgence inquiétante des mesures protectionnistes à l'échelle mondiale adoptées par les nations industrialisées. Ces mesures ont dernièrement atteint un niveau inégalé depuis de nombreuses années, et ce au détriment des engagements tendant à libérer le commerce, qui ont été pris dans la Déclaration de Tokyo de 1973¹⁹.

183. Un des mécanismes fondamentaux pour l'instauration du nouvel ordre économique international est le Programme intégré pour les produits de base²⁰, adopté à la quatrième session de la CNUCED, tenue à Nairobi en mai 1976.

184. Le manque de volonté politique du monde développé a empêché à ce jour un progrès adéquat dans le processus de négociation et dans la création du fonds commun de financement qui constitue l'épine dorsale de ce programme. L'Equateur se félicite de la reprise de la Conférence de négociation du fonds commun et elle réaffirme l'optique intégrée de la résolution 93 IV de la CNUCED tant pour ce qui est de l'orientation des négociations sur les produits énumérés dans cette résolution que de la nature des mesures que l'on doit adopter pour chacun d'eux.

185. L'Equateur réaffirme sa foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et déclare sa certitude que tout ce qui contribue à l'amélioration qualitative de la société humaine, au raffermissement de la paix et des droits des peuples et au renforcement de la dignité de l'homme recevra l'appui actif de l'Equateur pour rendre réelle une société internationale dont la grandeur se fonde sur la nécessité suprême d'une paix dans la justice et d'une justice dans la liberté.

¹⁸ Voir document A/10112, chap. IV.

¹⁹ Déclaration du 14 septembre 1973, approuvée par la réunion ministérielle des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce tenue à Tokyo.

²⁰ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, rés. 93 (IV).

¹⁷ Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

186. M. CORRÊA GAGO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*²¹] : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser, monsieur le Président, mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons l'Assemblée générale présidée par un représentant d'un pays d'Amérique latine, ami du Portugal, auquel nous sommes unis par tant de traditions communes et tant de liens historiques. Nous sommes sûrs, monsieur le Président, que vous apporterez à ce débat la précieuse expérience d'une vie entière consacrée aux affaires internationales dans la riche tradition juridique de l'Amérique latine, et plus particulièrement de la diplomatie colombienne, à laquelle s'ajoutent l'esprit et l'amour de la liberté qui ont inspiré l'héroïsme de Bolívar.

187. Qu'il me soit également permis de rendre hommage aux éminentes qualités de votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a su diriger avec tant de bonheur les travaux de la dernière session ordinaire et des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, nous faisant bénéficier de ses grandes qualités d'homme politique et de diplomate au cours de l'année.

188. Je voudrais aussi saluer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Je pense à l'intérêt et au dévouement qu'il a consacrés au processus de décolonisation suivi par le Portugal et à ses efforts permanents en faveur de la paix, qui montrent si bien le dévouement, la compétence et les qualités humaines dont il a toujours fait preuve dans l'exercice de ses hautes fonctions.

189. Je voudrais aussi adresser nos salutations fraternelles aux Iles Salomon, admises cette année à l'Organisation des Nations Unies, portant à 150 le nombre des Etats Membres de l'ONU, c'est-à-dire presque trois fois le nombre de pays que comptait l'Organisation à la date de sa création. Ainsi, l'Organisation franchit un pas de plus - et un pas important - vers la réalisation d'un de ses plus nobles objectifs : l'universalité. Puisque j'ai parlé d'universalité, il me paraît opportun, en ce moment où nous commençons notre travail à l'Assemblée générale, d'examiner la position des Nations Unies dans le monde.

190. A cet égard, je voudrais souligner à quel point ma délégation partage les préoccupations dont parle le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], à savoir la nécessité de renforcer le prestige des Nations Unies, de donner plus d'efficacité à leurs activités et de fournir à l'Organisation les moyens d'exercer une influence décisive dans les situations de conflit que connaît notre monde.

191. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, écrit avec la fermeté et la clarté coutumières, fruits de son expérience et de sa connaissance des problèmes, l'objectif essentiel de l'Organisation des Nations Unies au moment de sa création était d'assurer la paix et la justice parmi les nations, et surtout de protéger les petits pays ou ceux qui n'ont pas de moyens suffisants d'assurer leurs légitime

défense [voir A/33/1, sect. II]. Nous devons reconnaître que les Nations Unies n'ont pas toujours pu s'acquitter de cette fonction essentielle ou, ce qui est peut-être plus important, garantir la mise en oeuvre de leurs propres décisions. Cet état de choses affecte la confiance que les Etats Membres devraient avoir en l'Organisation; il faut donc y porter remède. Nous sommes convaincus qu'il convient d'accorder aux Nations Unies les moyens nécessaires pour leur permettre de jouer de manière immédiate et permanente leur rôle de garant de la paix. Le Portugal soutient tout particulièrement toutes les initiatives visant à renforcer les forces de maintien de la paix des Nations Unies, et singulièrement la création d'une force de réserve à laquelle on pourrait faire appel en cas d'urgence. Nous reconnaissons, certes, que la tâche des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix a été difficile au long des années, mais nous sommes convaincus que ces opérations des Nations Unies, à bien des moments graves de la vie internationale, ont été sans prix.

192. L'ordre du jour de l'Assemblée nous présente une longue série de problèmes qui prennent des dimensions générales dans notre monde interdépendant, problèmes dont la gravité menace si souvent la paix et la sécurité internationales. En tant que représentants de la communauté des nations, nous avons le devoir, lorsque nous devons étudier, analyser et discuter ces problèmes, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte, de ne pas ménager nos efforts pour contribuer à leur solution. Cette volonté politique et cette détermination qui inspirent notre délégation sont entièrement conformes aux traditions de la diplomatie portugaise, que nous avons retrouvées. Tout au long de l'histoire, avec une vision profondément humaniste de la vie, nous avons préconisé et pratiqué l'arbitrage, la conciliation, le dialogue et les négociations pacifiques en tant que méthodes de règlement des conflits. Et nous pensons que le moment est venu pour nous d'affirmer notre présence, au sein de l'Organisation, pour permettre au Portugal de poursuivre cette tradition d'une manière efficace et féconde pour la communauté internationale.

193. Frappé d'ostracisme ici pendant près de 25 ans, le Portugal, qui a achevé son processus de décolonisation et renforcé ses institutions démocratiques, a aujourd'hui le droit juste et légitime à participer pleinement à la vie internationale et à coopérer ouvertement, à tous les niveaux, avec les organes et institutions des Nations Unies. Nous pensons que la longue expérience humaine que mon pays a acquise au long de son histoire pourrait rendre de précieux services à la cause d'une compréhension plus grande entre les peuples d'origines et de cultures si variées qui, aujourd'hui, forment la communauté des nations. Pour donner la preuve éloquente de toute la richesse de cette expérience, je ferai remarquer que, très naturellement, je peux m'adresser à vous en portugais, langue que parlent aujourd'hui près de 150 millions de personnes représentées ici par plusieurs Etats souverains auxquels j'adresse, du haut de cette tribune, mes vœux les plus fraternels et les plus cordiaux.

194. C'est en pensant aux idéaux que je viens d'évoquer que nous examinons la grave situation au Moyen-Orient et que nous nous félicitons de toutes les initiatives qui ont été prises pour que la paix puisse régner à nouveau dans cette région. Ces initiatives, qui nous semblent devoir être

²¹ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

poursuivies, avec le courage moral et politique nécessaire, ont apporté de l'espoir à tous ceux qui reconnaissent que la persistance de tensions dans la région pourrait facilement déboucher sur une nouvelle guerre aux proportions incalculables, entraînant de grandes souffrances pour les hommes et beaucoup de destructions matérielles. En dépit des obstacles et des difficultés restant à surmonter, en dépit des doutes et des soupçons naturels, l'écho que ces gestes de paix ont trouvé auprès des peuples les plus touchés par les problèmes de la région et leurs répercussions dans le monde nous amènent à prévoir la possibilité d'une solution moins arbitraire, plus juste, pour les populations, les valeurs et les intérêts qui se trouvent en jeu. Nous appuyons la pleine mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'Organisation à cet égard. Unis que nous sommes par des liens historiques et culturels importants aux divers peuples du Moyen-Orient, c'est avec l'attention et le soin les plus grands que nous suivons toutes les mesures prises en vue d'une solution qui pourrait donner à tous les Etats de la région le droit d'exister en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

195. Pour nous, il est indispensable que cette solution respecte les droits des Palestiniens et assure la réalisation de leurs espérances légitimes et de leurs aspirations. N'oublions pas que les Palestiniens sont, dans leur propre pays, les principales victimes d'un conflit qui dure depuis plus de 30 ans. Mais il convient de préciser une chose : il n'y aura jamais de paix au Moyen-Orient — la paix supposant la reconnaissance mutuelle des Etats et le plein respect de leurs frontières — tant que des territoires resteront occupés par des forces étrangères. Cependant, dès que la paix sera atteinte — avec toutes ses conséquences et toutes ses garanties —, le caractère abusif et inutile de l'occupation apparaîtra clairement à tous.

196. Néanmoins, ce n'est qu'avec une volonté politique réelle de la part de tous les gouvernements et de tous les peuples intéressés et avec leur participation effective qu'il sera possible de trouver et d'appliquer une solution juste, pacifique et durable au conflit.

197. Nous serions heureux de croire que nous allons vers une telle solution, une solution qui pourrait donner la paix aux peuples du Moyen-Orient dans un avenir pas trop éloigné, couronnant ainsi de succès les efforts patients qui ont été entrepris et qui se poursuivent, et dont le plus récent a été l'initiative noble et courageuse du Président des Etats-Unis en convoquant les réunions au sommet de Camp David. Pour limitées qu'elles puissent être, toutes les mesures tendant à réduire le risque d'un affrontement violent pendant la période qui reste nécessaire pour aboutir à des solutions définitives méritent notre soutien.

198. Mais il ne faut pas en attendre de miracles, car ce serait vraiment un miracle qu'il soit possible, en une réunion de quelques jours, de trouver une solution définitive à un problème qui, en 30 ans, a peu à peu gagné en complexité et en difficultés. Dans une région où tant d'intérêts nationaux, tant d'idéologies divergentes — pour ne pas dire opposées — se croisent ou se trouvent en conflit, où tant d'intérêts vitaux pour la communauté mondiale tout entière sont en jeu, où toutes les questions en discussion sont maintenant chargées de passion, ce qui rend presque impossible une optique rationnelle, nous devons nécessairement nous attendre à ce que la route menant à la

paix soit longue, sinueuse et pleine d'obstacles. Nous nous félicitons donc des mesures visant à la paix, mais nous ne les surestimons pas; nous ne nourrissons pas non plus l'illusion dangereuse que les résultats obtenus — pour encourageants qu'ils soient — aboutissent sous peu au règlement d'ensemble qu'exige le Moyen-Orient, conformément à l'esprit et à la lettre des résolutions appropriées que l'Organisation des Nations Unies a adoptées en la matière.

199. C'est dans ce même esprit que nous avons suivi l'évolution de la situation en Afrique — dans le même esprit, mais peut-être avec des préoccupations supplémentaires du fait de la sympathie et des liens culturels et historiques qui nous attachent de façon irrévocable à ce continent. Nous le faisons sans autre but que d'affirmer la solidarité que mérite la lutte qui continue d'être menée contre le colonialisme et le racisme sous leurs formes les plus intolérables.

200. Nous avons toujours estimé que ce n'est que grâce à une discussion ouverte des idées et des problèmes entre Africains qu'il serait possible de trouver des solutions durables aux problèmes du continent; et pour la première fois, après la décolonisation et le retour de mon pays à la démocratie, nous avons été invités cette année à participer à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum, où nous avons joui de la généreuse hospitalité du Gouvernement du Soudan. Et nous avons été véritablement heureux de voir combien peut être créatif, fécond et digne un débat qui met face à face des hommes de cultures différentes, mais qui sont cependant unis dans la défense juste et légitime de causes qu'ils considèrent comme pouvant rehausser le prestige de l'Afrique, de ses peuples, de ses traditions et la vitalité et la richesse de son avenir.

201. Nous croyons aux perspectives de cet avenir et à la détermination des peuples et des gouvernements africains de définir les modèles de leur destinée nationale, par l'exercice des pleins pouvoirs de leur souveraineté, une souveraineté souvent conquise à un prix très élevé. C'est pourquoi nous sommes de plus en plus préoccupés de voir que l'Afrique peut devenir une fois encore un terrain d'affrontements entre des blocs de grandes puissances étrangères aux réalités et, en fait, aux intérêts de l'Afrique. Nous exprimons donc de la façon la plus ferme qui soit notre espoir de voir la stabilité des gouvernements africains qui ont été légitimés et sanctionnés par leurs peuples dans une lutte ardue et prolongée pour l'indépendance et pour la définition de leurs identités nationales.

202. Nous suivons les problèmes qui sont une source de préoccupation pour la majorité des pays africains avec un strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays tiers. Cependant, nous ne pouvons éviter de constater avec une profonde inquiétude des situations qui, en théorie ou en pratique, institutionnalisent la discrimination raciale ou toute autre forme d'oppression qui, en fait, sont un déni flagrant des droits fondamentaux de l'homme. Aucun argument historique ne peut être évoqué pour retarder les solutions qu'exigent la conscience de la communauté internationale et la dignité même de l'homme.

203. Ainsi, à propos de l'Afrique australe, nous exprimons l'espoir qu'au sein de cette organisation, où grâce à des

mécanismes créés par elle, des solutions rapides seront trouvées aux problèmes que l'humanité estime chaque jour plus intolérables : l'*apartheid*, la forme suprême du racisme, de l'iniquité et de l'injustice; l'indépendance de la Namibie, avec le respect total de son unité territoriale et de son intégrité — une indépendance presque obtenue grâce aux bons offices des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, à la persévérance desquels nous rendons hommage, mais une indépendance qui, malheureusement, aujourd'hui reste encore une promesse chargée de risques d'échec; et, enfin, le drame du Zimbabwe où, malgré tous les efforts, il n'a pas encore été possible de trouver une formule qui pourrait mettre fin à une guerre doublement fratricide, une guerre aux conséquences tragiques non seulement pour le peuple du Zimbabwe, mais aussi pour les pays voisins.

204. Toujours dans le domaine des problèmes qui nous préoccupent plus directement, nous ne saurions nous abstenir de mentionner le cas du Timor oriental, où nous estimons que les Nations Unies devraient promouvoir le respect des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité tendant à donner au peuple de ce territoire la possibilité d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. Les résolutions innombrables et pertinentes concernant le droit des peuples à l'autodétermination, adoptées ici conformément aux principes contenus dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, ont constitué la base du processus de décolonisation que mon pays a mené depuis avril 1974. Cependant, la tendance des événements au Timor oriental n'a pas permis au peuple de ce pays d'exercer ce droit. C'est pourquoi nous adressons un appel urgent à tous ceux qui peuvent intervenir en la matière afin que la population du territoire du Timor oriental puisse s'exprimer librement sur son propre avenir.

205. Sur un autre plan, nous aimerions joindre notre voix à tous ceux qui, ici comme dans d'autres organes des Nations Unies et au sein des institutions spécialisées, demandent comment il est possible que, dans un monde connaissant un progrès scientifique et technique toujours croissant, des situations dramatiques et alarmantes de pauvreté, d'insatisfaction et d'inégalité continuent d'exister et de se multiplier. C'est pourquoi nous appuyons toutes les initiatives visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Mais nous ne saurions dissimuler notre déception de voir le peu de progrès enregistré en ce sens. Les difficultés qui se sont élevées doivent être abordées de front, avec courage, et des remèdes adéquats doivent y être trouvés.

206. Car, malgré la volonté sincère des auteurs et des partisans des résolutions et des initiatives et vu la gravité des problèmes soumis à l'examen, rien ne saurait être réalisé concrètement sans la création d'un mouvement vaste et global de solidarité politique, mouvement qui reconnaîtrait les aspirations des nations les plus démunies du globe, qui les interpréterait et qui obligerait les centres essentiels de prise de décisions, dont les actions sont décisives, à en tenir compte.

207. Dans ce contexte, le Portugal attache la plus grande importance à la poursuite du dialogue Nord-Sud. C'est avec une appréhension certaine que nous constatons l'impasse récente au sein du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Nous espérons

que cet obstacle pourra être surmonté au cours de la présente session de l'Assemblée générale, accélérant par là même le processus qui garantira, grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international nécessaire, une croissance économique plus importante et plus équilibrée, dont les fruits seront partagés de façon égale entre les membres les plus riches et les membres les plus pauvres de la communauté mondiale. Dans ce même contexte, le Portugal se félicite des efforts entrepris au cours de plusieurs années par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La convocation de la Conférence constitue certainement l'une des initiatives historiques des Nations Unies; elle s'efforce de trouver des solutions justes et équilibrées à la préservation et à l'exploitation des richesses communes à toute l'humanité que constituent les ressources de la mer.

208. En d'autres domaines également, les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer. J'aimerais mentionner plus particulièrement le désarmement et les droits de l'homme. Le Portugal appuie le désarmement général et complet, principe figurant dans sa constitution, et, de ce fait, nous félicitons des mesures qui ont été prises dans ce sens lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le fait que celle-ci ait eu lieu était déjà significatif pour les Nations Unies, car c'est au sein de cette organisation que des négociations importantes auront lieu. Bien que nous ne considérions pas que les résultats atteints lors de cette session extraordinaire aient été spectaculaires, nous les apprécions dans la mesure où nous disposons maintenant d'un cadre rationnel. Des organes qui, nous l'espérons, seront efficaces ont été créés et commenceront à fonctionner conformément à une stratégie de désarmement, ainsi qu'il est dit dans la Déclaration approuvée lors de la session extraordinaire [*résolution S-10/2, sect. II*]. Des principes et des priorités ont été définis; un document a été établi afin de guider nos travaux dans ce domaine; des idées ont été exprimées et nombre d'entre elles sont devenues des propositions que nous devons maintenant examiner et étudier. Enfin, il y a un Programme d'action [*ibid., sect. III*]. Tous ces efforts doivent recevoir notre appui, compte tenu du danger de guerre nucléaire dont le germe est inhérent à chaque conflit, et étant donné l'absurdité actuelle que constitue le sous-développement de régions du monde étendues, ainsi que le volume des ressources techniques et financières absorbées par l'industrie de l'armement et le commerce des armes.

209. Nous commémorons cette année le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les activités des Nations Unies dans ce domaine retiennent donc plus particulièrement notre attention. Compte tenu de l'importance que cette question présente à nos yeux, d'autant plus que le Portugal a été élu cette année pour la première fois au sein de la Commission des droits de l'homme, je m'arrêterai quelques instants sur cette question, et notamment sur deux aspects qui, à mes yeux, sont tout particulièrement pertinents: je veux parler de la contradiction possible entre la nécessité de protéger les droits de l'homme dans tous les pays et l'obligation de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat quelconque; et ensuite de la hiérarchie ou de l'importance relative des diverses catégories de droits de l'homme.

210. Pour ce qui est du premier problème, je crois que nous pouvons accepter les prémisses ou les principes

fondamentaux suivants : premièrement, le thème des droits de l'homme fait l'objet de traités et de conventions internationales, y compris la Charte même des Nations Unies; ainsi, l'on ne saurait donc dire que la protection de ces droits est une question qui ne relève que de la juridiction interne de chaque Etat.

211. Deuxièmement, les limites du droit international et celles des droits divers garantis par les lois nationales en matière de droits de l'homme ne coïncident pas nécessairement. Il n'est pas surprenant que les législations nationales de certains Etats aient un domaine d'application plus large ou contiennent des mécanismes plus efficaces pour la protection des droits de l'homme. Ainsi, tout ce qui peut être protégé en vertu du droit d'un Etat donné ne tombe pas nécessairement sous le coup du droit international. Mais cette juridiction existe; elle concerne un domaine précis et dispose des moyens d'application qui lui sont propres.

212. Troisièmement, la situation existante en matière des droits de l'homme dans divers pays met en cause des questions et des aspects qui, même s'ils concernent l'exercice ou la protection de ces droits, sont en réalité d'ordre interne et relèvent de la juridiction exclusive de chaque Etat. Nous comprenons que l'examen des aspects pertinents du point de vue international des droits de l'homme ne devrait pas en fait constituer un prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes; nous comprenons également que l'interdiction de cette ingérence ne devrait pas empêcher l'examen de ces droits.

213. Partant de ces prémisses, le Portugal ne considère pas valable en tant qu'argument général l'affirmation selon laquelle la discussion sur une situation existante dans un pays donné, dans le domaine des droits de l'homme, constitue nécessairement une ingérence dans ses affaires internes. D'un autre côté, nous sommes conscients des risques qu'il y a à outrepasser les limites du domaine de préoccupation internationale — car si on dépasse ces limites, on s'ingère effectivement dans les affaires internes — et nous sommes conscients du danger, déjà évident dans certaines circonstances, qu'il y aurait à utiliser la chose à des fins politiques. Pour notre part, nous avons l'intention de respecter scrupuleusement les limites du droit international en la matière et nous ne manipulerons jamais la question des droits de l'homme en tant que moyen permettant d'atteindre d'autres fins.

214. Un autre aspect qui fait parfois l'objet de polémiques au cours des débats sur les droits de l'homme est celui de l'existence d'une hiérarchie dans les divers types ou catégories de ces droits. En écoutant ces échanges, on pourrait penser qu'il y a une concurrence entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

215. A notre avis, c'est là un faux problème, car nous estimons que ce qui est fondamental, c'est la protection de tous. Les situations historiques peuvent rendre les peuples plus sensibles à un certain type de droit. Les conditions socio-politiques peuvent montrer que certains droits sont plus vulnérables et appellent donc une protection plus grande. Les conditions socio-économiques peuvent, à un moment donné, appeler une attention plus urgente sur une catégorie donnée de droits, car ce n'est que lorsque ces

droits sont protégés que les peuples peuvent réellement croire au respect des autres droits.

216. Mais il n'y a pas de droits de première classe ou de droits de deuxième classe. Il n'y a pas de lois dont la protection insuffisante légitimerait ou justifierait la non-reconnaissance d'autres lois, et enfin il n'y a pas de lois dont l'importance historique, soulignée par les luttes menées en leur nom, peuvent permettre l'oubli d'autres droits d'une importance humaine égale.

217. Le problème n'est pas celui d'une hiérarchie des droits, mais plutôt celui d'essayer d'assurer une protection toujours plus grande et plus efficace de tous les droits, et de persister à espérer que le progrès de la société humaine continuera d'élargir le domaine des droits de l'homme, en établissant des concepts qui ne sont aujourd'hui que des espoirs ou dont les faiblesses sont excusées par les imperfections de la société.

218. Nous devons commencer par le faire sur le plan interne, dans chacun de nos pays, et je puis déclarer que le Portugal, avec sa Constitution, ses lois et ses pratiques quotidiennes ne saurait être accusé de ne pas pratiquer dans les faits ce qu'il prêche. Conscients de la solidarité qui lie tous les peuples du monde, nous devons également accorder notre pleine coopération aux organes internationaux chargés de la protection universelle des droits de l'homme. Pour ce faire, dans chaque cas donné, sur le plan interne ou international, les méthodes seront certainement différentes. Mais l'objectif reste le même, ainsi que notre détermination.

219. En renouvelant le désir de mon pays de continuer à renforcer sa coopération avec les Nations Unies, je me permets de confirmer une fois encore, même brièvement, ce que nous avons déclaré dans cette instance depuis que mon pays est à nouveau régi par des institutions démocratiques.

220. Nous avons assumé nettement et nous continuerons d'assumer nos responsabilités en tant que nation européenne dont les liens historiques les plus significatifs nous placent aujourd'hui même dans le groupe des pays qui ont trouvé, grâce à l'institutionnalisation du pluralisme idéologique, le modèle d'organisation sociale et politique qui sert au mieux les intérêts de leurs peuples.

221. En tant qu'Européens, et étant donné l'esprit d'entreprise et de risque scientifique qui a toujours été une caractéristique marquée de la vie occidentale, nous avons été conduits par un destin historique à maintenir une présence séculaire et continue sous d'autres latitudes et dans d'autres continents. Revenus maintenant en Europe, nous sentons que nous avons laissé de par le monde — en Amérique, en Afrique, en Asie — des liens culturels qui nous imposent des obligations, un appel et une identité qui ne peuvent nous laisser indifférents. Nous avons acquis des possibilités de vivre ensemble dans l'harmonie, et nous aimerions les saisir pleinement.

222. Nous allons nous efforcer constamment, par notre participation à la vie internationale, et notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'assumer l'ensemble des responsabilités que nous sommes heureux d'avoir, et d'apporter notre contribution à l'établissement d'une plus grande compréhension entre les peuples et au maintien de la paix.

223. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Je voudrais commencer mon intervention en présentant à M. Indalecio Liévano mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement les Iles Salomon qui ont été admises comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et leur souhaiter sincèrement plein succès dans la voie du développement indépendant.

224. Depuis la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, l'an dernier, de nouveaux développements et de nouveaux changements sont intervenus dans la situation internationale. La lutte menée par les peuples des différents pays pour conquérir et assurer l'indépendance nationale, défendre la paix et la sécurité internationales et s'opposer à l'impérialisme, au colonialisme et à l'hégémonisme, a pris un essor vigoureux et a enregistré de nouvelles victoires. Les pays et les peuples du tiers monde ont joué dans cette lutte un rôle important. Des pays et des peuples d'Asie et d'Afrique ont défendu leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale en repoussant les invasions armées fomentées par une superpuissance et déjoué ses complots de subversion et de sabotage. Les pays africains ont élevé énergiquement leur voix contre l'ingérence étrangère dans les affaires africaines. La lutte des peuples d'Afrique australe contre le racisme et pour la libération nationale s'est développée en profondeur. Les peuples des pays arabes et de la Palestine ont persévéré dans leur lutte résolue contre le sionisme israélien et la rivalité entre les superpuissances au Moyen-Orient. Les peuples d'Amérique latine ont remporté d'importants succès dans la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté, dans le développement de l'économie nationale et dans le renforcement de la coopération régionale. Le mouvement des non-alignés a tenu bon sous la pression des superpuissances et a maintenu son orientation originelle. Il constitue aujourd'hui une force importante dans la lutte des peuples du monde contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme. La tendance des pays d'Europe occidentale et d'autres pays du deuxième monde tend à resserrer l'union, à développer la coopération et à s'opposer à l'ingérence et à la domination des superpuissances. Ce sont là autant de signes qui montrent que la situation internationale continue d'évoluer dans un sens favorable aux peuples du monde.

225. Cependant, nous devons remarquer ceci : au cours de l'année écoulée, la situation internationale a connu des bouleversements violents, et la paix mondiale et la sécurité internationale ont subi de sérieuses menaces. Les deux superpuissances ont intensifié leur lutte en vue de l'hégémonie mondiale, l'une s'évertuant à préserver ses intérêts acquis, l'autre cherchant par tous les moyens à élargir ses sphères d'influence. L'Europe constitue, sous l'angle stratégique, le point clef de la rivalité entre les deux superpuissances; c'est là qu'elles se trouvent continuellement en état d'affrontement intense. En vue d'encercler l'Europe en la contournant, le social-impérialisme s'est livré avec un zèle redoublé à l'agression et à l'expansion en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région du Golfe, s'emparant de positions d'importance stratégique et de ressources également stratégiques, et s'efforçant de contrôler les lignes de communication. C'est là une composante importante de sa stratégie planétaire tendant à l'hégémonie mondiale. Afin de renforcer sa position pour s'assurer l'hégémonie dans la

région de l'Asie et du Pacifique, il a accéléré en même temps son expansion et son infiltration et a créé des frictions et des conflits dans cette région, menaçant directement la sécurité des pays concernés. Pendant cette période, cette superpuissance, dans son offensive, a adopté tout particulièrement les tactiques suivantes : elle se sert de façon toujours plus flagrante d'agents, rassemble des mercenaires et dresse les Africains contre les Africains et les Asiatiques contre les Asiatiques en leur faisant tirer les marrons du feu à son profit. Elle n'a même pas hésité à recourir à des attentats terroristes et à provoquer des incidents de subversion et des troubles révoltants. Les activités effrénées d'agression et d'expansion du social-impérialisme marquent une tendance nouvelle dans la situation internationale actuelle qui mérite attention. Elles prouvent encore une fois que le social-impérialisme est plus agressif et aventureux et qu'il constitue la menace principale à la paix et à la sécurité mondiales.

226. Au fur et à mesure de l'intensification de la rivalité entre les deux superpuissances et de l'accélération du déploiement du dispositif stratégique planétaire du social-impérialisme, les guerres locales se sont faites plus nombreuses et le danger de guerre mondiale a augmenté. En conséquence, retarder le déclenchement de la guerre mondiale et maintenir la paix internationale représentent à l'heure actuelle une tâche importante pour les peuples des divers pays.

227. Au cours de l'année passée, les peuples du monde, face aux dangers d'une nouvelle guerre, ont pris conscience de la situation au fil des jours et ont lutté dans différents domaines. Un grand nombre de pays s'emploient à renforcer leur potentiel de défense pour sauvegarder leur indépendance et leur sécurité. Les peuples du monde élèvent plus énergiquement encore leur voix pour condamner l'expansion des armements et les préparatifs de guerre entrepris par les superpuissances et pour exiger de ces dernières qu'elles cessent la course aux armements. Un nombre croissant de personnalités avisées appellent à la vigilance devant le danger de guerre. Tout cela revêt sans aucun doute une signification positive pour la sauvegarde de la paix et le recul de l'échéance de la guerre.

228. Les superpuissances, en vue de dissimuler leurs plans de guerre, s'efforcent à créer des illusions de paix en vue d'endormir ainsi les peuples du monde. Le social-impérialisme prétend mensongèrement que "la détente est déjà devenue un trait dominant" dans l'atmosphère politique internationale. S'il en est vraiment ainsi, pourquoi affecte-t-il chaque année des sommes énormes à une expansion frénétique des armements ? Pourquoi s'acharne-t-il, après avoir acquis la supériorité sur le plan des armements conventionnels, à établir aussi sa supériorité en armements nucléaires ? De toute évidence, le social-impérialisme poursuit un but inavoué en créant un faux sentiment de détente.

229. Pour réaliser et sauvegarder la paix mondiale et retarder le déclenchement de la guerre, il faut suivre une juste voie. Les moyens que nous préconisons sont les suivants : tout d'abord, il est nécessaire d'indiquer sans ambages aux peuples le danger accru de la guerre pour qu'ils redoublent de vigilance et se tiennent fin prêts à résister à l'agresseur. Ensuite, il faut faire des efforts pour renforcer la lutte contre les auteurs de guerre, déjouer chacun de

leurs actes d'agression et d'expansion, et bouleverser en temps voulu leur dispositif de guerre. En troisième lieu, la nécessité s'impose de continuer à combattre la politique d'apaisement qui consiste à faire des compromis et à accorder des concessions à l'agresseur; car, de même qu'élever un tigre et en subir plus tard les conséquences, cette politique, très nuisible, ne peut qu'augmenter le danger de guerre. La Chine a toujours agi conformément à ces trois principes et elle continuera d'agir dans le même sens à l'avenir.

230. Les superpuissances sont fortes en apparence, mais faibles en réalité. Plus elles se montrent arrogantes, plus vive sera l'opposition qu'elles rencontreront chez les peuples des divers pays. Au cours de l'année passée, le social-impérialisme a accéléré son agression et son expansion; cela a éduqué par la négative les peuples des différents pays et les a amenés à lutter plus fermement encore contre le social-impérialisme; ainsi, le front uni international contre l'hégémonisme s'est encore renforcé. Telle est la logique de l'histoire. La force des peuples est grande. Tant que les peuples du monde s'uniront, mèneront une lutte du tac au tac contre les plans de guerre des superpuissances et déjoueront sans cesse leurs complots de guerre, il sera tout à fait possible de reculer l'échéance de la guerre mondiale.

231. La rivalité entre les superpuissances non seulement menace la paix mondiale, mais menace aussi directement l'indépendance et la sécurité des divers pays. Par conséquent, la sauvegarde de l'indépendance nationale et de la souveraineté des Etats constitue une tâche urgente pour les peuples du monde.

232. Maintenant, la lutte des pays du tiers monde pour la sauvegarde de l'indépendance nationale fait face à une nouvelle situation complexe. Mû par ses visées agressives et expansionnistes, le social-impérialisme se pose "en allié naturel des pays en développement" et arbore l'enseigne du "soutien aux mouvements de libération nationale", pour mystifier l'opinion publique. D'autre part, il s'évertue par tous les moyens à semer la discorde entre les pays du tiers monde. Aujourd'hui, il vous qualifie de "progressiste", et demain il vous taxe de "réactionnaire"; tantôt, il soutient celui-ci pour l'opposer à celui-là, tantôt il soutient celui-là pour l'opposer à celui-ci; rien ne l'arrête lorsqu'il s'agit de créer la dissension et de saper l'unité des pays du tiers monde. Instruits par leur propre expérience, les peuples du tiers monde se sont rendu clairement compte que le maintien de l'unité dans le combat contre l'ennemi commun est un garant important de la victoire de la lutte pour la sauvegarde de l'indépendance nationale. Durant l'année passée, face à l'ennemi féroce, ils ont pris en considération l'intérêt général et la situation d'ensemble, veillé à rechercher un terrain d'entente sur les points majeurs en laissant de côté les divergences sur des points mineurs; ils ont combattu la scission et l'intervention étrangère, et ils ont persisté dans la lutte contre l'hégémonisme. A la quinzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Khartoum, en juillet et à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade en juillet dernier également, les perturbations et les sabotages des superpuissances ont été surmontés et des résultats satisfaisants ont été enregistrés. La réunion au sommet de Khartoum a condamné avec véhémence toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du continent africain, décidé de renforcer la coopération

entre les pays africains et arabes et souligné la nécessité de régler par des moyens pacifiques les différends entre pays membres de l'OUA et de resserrer leur unité et leur coopération économique. La Conférence de Belgrade a fait échec aux complots des superpuissances visant à diviser le mouvement non aligné, et a maintenu la cohésion de ce dernier. Elle a confirmé et préservé le caractère et les principes du mouvement, affirmé avec force son opposition à "toutes les formes de dominations et d'hégémonie étrangères" [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 10] et persévéré dans l'orientation anti-impérialiste, anti-colonialiste et anti-hégémoniste. Ces deux conférences prouvent avec éclat la puissante vitalité du mouvement non aligné et de l'OUA et le rôle considérable qu'ils tiennent dans les rapports internationaux actuels. Elles constituent un signe important du développement en profondeur de la lutte solidaire des peuples du monde contre l'hégémonisme.

233. Les graves menaces d'agression et d'annexion provenant du social-impérialisme incitent les pays du deuxième monde à attacher eux aussi une importance accrue à la défense de leur indépendance nationale. Face à la menace militaire de cette superpuissance et à ses manoeuvres de division, les pays d'Europe occidentale et d'autres pays du deuxième monde ont renforcé davantage leur défense nationale, coordonné leurs relations mutuelles et raffermi leur union économique, politique et militaire. Cela correspond non seulement aux intérêts de ces pays quant à la sauvegarde de leur indépendance et de leur sécurité, mais aussi à ceux de tous les peuples du monde.

234. La situation au Moyen-Orient appelle une attention sérieuse de notre part. Jusqu'à ce jour, le sionisme israélien refuse obstinément d'évacuer les territoires arabes qu'il a occupés et de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien, et il continue de soumettre les peuples des pays arabes et de Palestine à de nouvelles menaces de guerre. Si le sionisme israélien se montre si insolent, cela est étroitement lié au soutien et à l'encouragement qui lui sont accordés par les deux superpuissances. Une superpuissance persiste dans sa position pro-israélienne. L'autre superpuissance, quant à elle, déploie tous ses efforts pour que le Moyen-Orient reste enlisé dans une situation de "ni guerre ni paix"; en même temps, elle attise les haines et sème la discorde parmi les pays arabes en vue de saper leur unité, d'affaiblir leur force de combat, et, partant, de pêcher en eau trouble.

235. Le Gouvernement et le peuple chinois estiment invariablement que les peuples des pays arabes et de Palestine sont les victimes directes de la dispute acharnée entre les superpuissances et de l'agression et de l'expansion d'Israël. La solution du problème du Moyen-Orient ne pourra être réalisée que si elle conduit effectivement à la récupération par les peuples arabes de leurs territoires perdus et au recouvrement par le peuple palestinien de ses droits nationaux; et c'est seulement ainsi que la paix pourra être amenée au Moyen-Orient. La lutte des pays et peuples arabes contre le sionisme israélien est une lutte tout à fait juste; elle est intimement liée à la lutte contre l'hégémonisme. Le Gouvernement et le peuple chinois apportent immuablement leur soutien résolu à la lutte des peuples des pays arabes et de Palestine pour la récupération des territoires occupés et le recouvrement des droits nationaux

de la Palestine; nous nous opposons avec fermeté à la rivalité des deux superpuissances tendant à l'hégémonie au Moyen-Orient, de même qu'à la violation brutale par elles des intérêts des peuples arabes. Nous condamnons avec véhémence la politique d'agression et d'expansion du sionisme israélien. Nous ne reconnaissons pas Israël, et nous n'établissons aucun rapport avec lui. Nous souhaitons du fond du coeur que les peuples des pays arabes et de Palestine, grâce à des consultations patientes, éliminent leurs divergences, renforcent sans cesse leur unité, surmontent graduellement les difficultés dans leur marche en avant et remportent finalement la grande victoire de la lutte contre l'agression.

236. L'Afrique australe demeure aujourd'hui la plus grande région coloniale dans le monde. Les régimes réactionnaires de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, poussés et épaulés par l'impérialisme, poursuivent furieusement leur politique colonialiste et raciste. Il est inadmissible que cet état de choses continue; il faut le changer radicalement. Sous les coups cinglants infligés par la lutte armée des peuples du Zimbabwe et de Namibie, les régimes racistes se trouvent aujourd'hui au bout du rouleau, mais ils se battent encore désespérément en jouant des tours politiques tels que leur proposition dite de "solution interne" et ils envahissent sans discontinuer les pays voisins africains dans la tentative de maintenir leur domination réactionnaire. Quant aux deux superpuissances, elles ne relâchent point leur rivalité dans cette région. Notamment cette superpuissance tard venue s'escrime à y pratiquer l'infiltration et l'expansion. Nous sommes invariablement d'avis que tous les pays épris de justice doivent soutenir puissamment la lutte libératrice des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Azanie. Le Zimbabwe et la Namibie doivent réaliser l'indépendance nationale authentique, sur la base de l'intégrité et de l'unification territoriales et à l'abri de toute ingérence étrangère. La politique d'*apartheid* en Afrique du Sud doit être brisée. L'ONU doit suivre le courant de l'histoire et remplir les obligations qui lui incombent, en contribuant à mettre fin à la domination colonialiste et raciste en Afrique australe, conformément aux ardent aspirations et aux justes demandes des peuples africains. La Chine appuie fermement la juste lutte des peuples d'Azanie, du Zimbabwe et de Namibie. Nous avons la certitude que les grands peuples africains sauront détruire la dernière citadelle du colonialisme et du racisme et conquérir l'indépendance complète et la libération totale de toute l'Afrique.

237. La juste lutte du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique de la patrie bénéficie de la sympathie et du soutien des peuples des divers pays. Les Etats-Unis doivent retirer de la Corée du Sud la totalité de leurs troupes et de leurs équipements militaires, le soi-disant "Commandement des Nations Unies" doit être dissous, et les Etats-Unis et la clique Park Chung Hee de Corée du Sud doivent cesser toutes leurs activités conspiratrices tendant à créer "deux Corées"; à l'heure actuelle, c'est la clef de la solution du problème coréen. Nous affirmons notre soutien résolu aux propositions formulées par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour résoudre le problème de la réunification indépendante et pacifique de la Corée, ainsi qu'aux efforts qu'il déploie dans ce sens. La résolution adoptée par la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies [résolution

3390 (XXX)] sur la promotion de la réunification indépendante et pacifique de la Corée doit être mise en application scrupuleusement et sans plus tarder. Le problème coréen doit être réglé par le peuple coréen lui-même, à l'abri de toute ingérence étrangère.

238. Le problème du désarmement est l'un des points importants inscrits à l'ordre du jour de la présente session. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement, tenue récemment à l'initiative des pays non alignés, a été la première du genre dans l'histoire de l'Organisation. Nombre de pays y ont condamné énergiquement la politique d'agression et de guerre de l'impérialisme et de l'hégémonie, et souligné à juste titre que l'aggravation continue de la course aux armements entre les superpuissances a pour cause réelle leur rivalité intensifiée en vue de l'hégémonie mondiale, et ils ont exigé qu'elles procèdent réellement au désarmement. Par ailleurs, ils ont avancé beaucoup de propositions et suggestions raisonnables. La session extraordinaire consacrée au désarmement revêt une signification positive en ce sens qu'elle a permis de dénoncer l'expansion des armements et les préparatifs de guerre entrepris par les superpuissances et d'exiger qu'elles soient les premières à procéder au désarmement. Cependant, l'attitude des superpuissances est extrêmement obstinée; elles refusent d'accepter tout vrai désarmement nucléaire ou conventionnel. Les faits montrent que la lutte pour le vrai désarmement est très ardue.

239. Sous la pression des peuples du monde qui réclament le désarmement, les superpuissances n'ont cessé de recourir à la tactique du désarmement factice pour abuser l'opinion publique. Dernièrement, l'Union soviétique a avancé à la présente session une prétendue nouvelle proposition intitulée "Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires" [A/33/241]. Cette proposition, qui arbore l'enseigne des "garanties de la sécurité des Etats non nucléaires", vise au fond à lier les mains aux nombreux pays moyens et petits et à les priver de la capacité d'autodéfense. L'Union soviétique possède d'importantes quantités d'armes nucléaires, mais elle les trouve insuffisantes, et s'emploie éperdument à les accroître. L'Union soviétique non seulement refuse de prendre l'engagement de s'abstenir inconditionnellement d'utiliser les armes nucléaires contre les nombreux pays non nucléaires, mais encore leur demande de renoncer au droit de disposer de forces nucléaires d'autodéfense. A vrai dire, selon cette proposition, l'Union soviétique peut se permettre à elle-même de disposer de grandes quantités d'armes nucléaires, et les pays non nucléaires doivent lui obéir au doigt et à l'oeil, autrement, ils seront constamment menacés par elle d'une attaque nucléaire. De quoi s'agit-il, sinon d'une pure logique de gangster, d'un chantage et d'une menace nucléaires sans fard? Nous sommes depuis toujours d'avis que l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires constituent la voie la plus efficace qui permette d'éliminer le danger d'une guerre nucléaire et d'assurer la sécurité des divers pays. Par ailleurs, nous avons affirmé à maintes reprises qu'à aucun moment ni en aucune circonstance nous n'utiliserons les armes nucléaires contre les pays non nucléaires. Si l'auteur de cette "convention internationale" avait le moindre désir de veiller à la sécurité des pays non nucléaires et à la paix internationale, il devrait

au moins prendre l'engagement de s'abstenir inconditionnellement d'utiliser les armes nucléaires contre les pays non nucléaires, au lieu de se livrer à telles ou telles manœuvres.

240. La présente session de l'Assemblée générale va prendre des décisions plus poussées sur le mécanisme du désarmement. Les nombreux pays moyens et petits demandent énergiquement de mettre un terme à la manipulation par les superpuissances des négociations sur le désarmement et de réformer le mécanisme de désarmement, ce qui est tout à fait légitime. La décision prise par la dixième session extraordinaire au sujet de la réforme du mécanisme de désarmement a traduit dans une certaine mesure l'aspiration de ces pays. Mais en ce qui concerne le nouveau mécanisme de négociations, il est assez loin de pouvoir répondre aux exigences formulées par de nombreux pays, et il lui est difficile d'éviter complètement l'emprise des superpuissances et d'assurer la réalisation des propositions raisonnables avancées par divers pays du monde sur le désarmement. Evidemment, le progrès de la lutte pour le désarmement ne dépend pas uniquement du mécanisme de négociations; l'essentiel, c'est de forcer les superpuissances à changer leur position obstinée. La lutte pour le désarmement doit être étroitement liée au combat pour la défense de l'indépendance nationale, de la souveraineté d'Etat et de l'intégrité territoriale, contre l'hégémonisme. Nous sommes disposés à continuer d'œuvrer, de concert avec les nombreux pays moyens et petits, pour la réalisation d'un désarmement réel.

241. Durant l'année écoulée, les pays du tiers monde ont poursuivi sans relâche leur lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Au mépris des menaces et des promesses séduisantes des superpuissances, ils sont restés unis en bloc et ont accompli des efforts assidus en vue de réaliser leurs justes propositions. La coopération économique et technique entre eux s'est étendue amplement, tandis que diverses organisations des pays producteurs de matières premières et des organisations de coopération régionale ont été mises sur pied les unes après les autres et se sont consolidées sans cesse. Les pays du tiers monde ont développé leur coopération économique et technique avec de nombreux pays du deuxième monde. Certains pays développés ont encore pris des mesures pour réduire ou annuler certaines dettes contractées par des pays en développement. Tout cela joue un rôle positif dans la réforme des anciens rapports économiques internationaux et l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que dans le développement de l'économie nationale des pays du tiers monde.

242. Mais le travail fait pour détruire l'ancien et créer du nouveau dans le domaine de l'économie internationale n'a pas enregistré de progrès substantiel, à cause de l'obstruction et du sabotage des superpuissances. Une superpuissance prêche le "nouvel ordre" du bout des lèvres et s'obstine au fond à maintenir l'ancien ordre, tandis que l'autre superpuissance, arborant l'enseigne de la "réforme démocratique", s'évertue à placer les rapports économiques internationaux dans l'orbite de ses intérêts pour s'assurer l'hégémonie mondiale et, partant, à étendre et à intensifier l'exploitation et le contrôle qu'elle exerce sur les pays en développement. Voilà les principaux obstacles à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

243. Etablir un nouvel ordre économique international, c'est un souhait ardent émis par les nombreux pays en développement et c'est, d'ores et déjà, devenu un puissant courant de l'histoire. En même temps, nous devons prendre conscience qu'on ne peut atteindre cet objectif que par une lutte âpre et complexe. Nous sommes convaincus que les pays du tiers monde, en suivant fermement les principes et l'orientation justes approuvés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en resserrant avec persévérance leurs rangs, en unissant à eux toutes les forces susceptibles d'être unies et en menant une longue lutte inlassable, pourront, à coup sûr, éliminer les obstacles et remporter victoire sur victoire. Le Gouvernement chinois soutient résolument cette juste lutte ainsi que les propositions rationnelles formulées par les pays en développement sur le programme intégré concernant les produits de base et le fonds commun correspondant, la réduction ou l'annulation des dettes, l'accroissement des fonds destinés au développement, l'amélioration des conditions de transfert des techniques, afin de promouvoir la production, les sciences et les techniques dans les pays en développement. Nous souhaitons en outre voir les pays du deuxième monde adopter tous une attitude correcte pour renforcer leur coopération avec les pays en développement sur la base de l'égalité et apporter leur part de contribution à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

244. A l'heure actuelle, la Chine traverse une nouvelle phase de développement. Fidèle à la volonté de son grand dirigeant, le président Mao Tsétoung, et de son respecté et bien-aimé premier ministre Chou En-Lai, le peuple chinois a commencé une nouvelle Longue Marche. Il est déterminé à transformer son pays, avant la fin du siècle, en un Etat socialiste prospère doté d'une agriculture, d'une industrie, d'une défense nationale et de sciences et techniques modernes. Et plein d'enthousiasme, le peuple chinois déploie aujourd'hui tous ses efforts pour réaliser cet objectif grandiose.

245. Sur le plan international, notre pays appliquera, comme par le passé, la ligne révolutionnaire du président Mao en matière d'affaires étrangères. Adhérent fermement à la théorie du président Mao sur la division en trois mondes, nous resserrerons notre union avec les peuples et nations opprimés du monde entier, raffermirons notre unité avec les pays du tiers monde, et nous unirons avec tous les pays victimes de l'agression, de la subversion, de l'intervention, de la mainmise et des vexations des superpuissances, pour former le front uni le plus large contre l'hégémonisme de superpuissance. Nous continuerons à nouer et à développer des relations avec tous les pays sur la base des cinq principes suivants : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; non-agression mutuelle; non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures; égalité et avantages réciproques; et coexistence pacifique. Nous soutenons la lutte révolutionnaire menée par tous les peuples et nations opprimés; nous appuyons tous les pays en lutte pour la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté ainsi que pour la défense de la paix et de la sécurité internationales; et nous combattons la mainmise étrangère, la domination et l'hégémonie sous toutes leurs formes.

246. Au cours de l'année écoulée, nous avons considérablement développé nos relations amicales avec de nom-

breux pays. Nous avons chaleureusement accueilli les dirigeants de beaucoup de pays, venus en visite amicale en Chine, et nous avons reçu de leur part un grand encouragement, une sympathie agissante et un soutien énergique. Dans la nouvelle conjoncture actuelle, nos dirigeants d'Etat, avec le voeu sincère de rechercher l'amitié, la paix, la compréhension et la coopération, ont pris l'initiative de visiter de nombreux pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe. A travers les conversations caractérisées par le respect mutuel, la sincérité et la franchise, nous avons approfondi l'amitié et la connaissance réciproque avec bon nombre de pays. Grâce à l'exploration menée en commun et aux efforts conjugués, nos liens économiques, notre coopération scientifique et technique et nos échanges culturels avec eux ont été intensifiés sensiblement, tandis que les contacts amicaux entre les peuples de Chine et de ces pays sont aussi devenus plus fréquents. Notre peuple, de même que les autres peuples du monde, se réjouit du développement des relations d'amitié entre eux. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

247. Cette année, notre dirigeant suprême, le président Hua Kuo-feng, a effectué des visites, couronnées d'un plein succès, en Corée, en Roumanie, en Yougoslavie et en Iran. Ces visites constituent un événement d'importance majeure dans les relations de la Chine avec les autres pays. L'opinion internationale les a suivies largement avec une grande attention, et les a appréciées positivement. Ces visites historiques ont approfondi considérablement la connaissance réciproque sincère entre la Chine et les pays concernés et ouvert des perspectives encore plus larges à la coopération amicale bilatérale; de plus, elles profitent à la cause de la paix mondiale.

248. Par suite d'un effort persévérant, la Chine et le Japon ont surmonté divers obstacles et signé récemment un traité de paix et d'amitié. Ce traité incarne l'aspiration des peuples chinois et japonais à vivre en bons termes de génération en génération. Il stipule clairement qu' "aucune des parties contractantes ne doit rechercher l'hégémonie dans la région de l'Asie et du Pacifique ou dans quelque autre région, et que chacune d'elles s'oppose aux efforts tentés par tout autre pays ou groupe de pays pour s'assurer une telle hégémonie". Cette stipulation est sans précédent dans un traité international. Ce traité revêt une grande importance aussi bien pour le développement des relations de paix et d'amitié sino-japonaises que pour la défense de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

249. Le peuple chinois aime ardemment la paix et s'oppose à ce qu'on déclenche une nouvelle guerre mondiale. D'ailleurs, nous avons besoin d'une conjoncture internationale de paix pour une longue période, afin de construire notre pays fidèles aux enseignements du président Mao, nous ne prétendons jamais à l'hégémonie, nous n'agissons jamais en superpuissance, ni maintenant ni dans l'avenir, lorsque la Chine sera devenue un Etat socialiste puissant et moderne. En entreprenant dans la paix l'édification en Chine, nous sommes résolus, devant la menace croissante de la guerre, à joindre tous nos efforts à ceux des peuples du monde pour maintenir la paix et reculer l'échéance de la guerre.

250. En passant en revue l'évolution de la situation internationale au cours de l'année écoulée et en projetant

notre regard sur l'avenir, nous constatons que les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération et les peuples veulent la révolution. Ce courant de l'histoire va toujours de l'avant, dans un élan irrésistible, bien que la voie soit sinueuse et que de sombres nuages puissent apparaître parfois dans le ciel. Le monde appartient aux peuples, et l'avenir du monde est radieux. Nous en sommes pleinement convaincus.

251. M. DENNIS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Libéria souhaite vous exprimer ses plus chaleureuses félicitations, monsieur le Président, à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de votre lourde tâche et vous assurons de notre coopération et de notre appui sans réserve. Nous espérons que, sous votre direction avisée, la présente session sera marquée par un esprit constructif et créatif.

252. De même, nous aimerions exprimer notre gratitude à votre illustre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a présidé avec distinction la trente-deuxième session de l'Assemblée et trois sessions extraordinaires d'une importance historique. Son tact lors de l'examen de questions délicates et la sagesse avec laquelle il a mené de difficiles négociations méritent sans aucun doute toutes nos félicitations.

253. Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, nous exprimons notre gratitude pour ses efforts inlassables dans l'intérêt de la paix, de la prospérité et de la justice pour toute l'humanité, comme en témoigne une fois de plus le rapport annuel complet et concis qu'il a présenté à l'Assemblée sur l'activité de l'Organisation [A/33/I]. Les services désintéressés et loyaux qu'il continue à rendre à la communauté internationale lui ont acquis l'estime et le respect de tous.

M. Tsering (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

254. Une fois de plus, nous sommes réunis, ici, comme chaque année, pour évaluer les progrès de la paix dans le monde, pour discuter les problèmes de portée mondiale et préparer un avenir meilleur pour l'humanité. Au seuil de ce dernier quart de siècle, nous percevons tout ce que devra faire la communauté internationale pour défendre les nobles buts et les grands objectifs qu'en tant que Membres de cette organisation nous nous sommes engagés à respecter et à poursuivre.

255. La paix reste précaire et les droits de l'homme sont encore bafoués dans bien des parties du monde. L'autodétermination est toujours loin d'être universelle. La politique dégradante d'*apartheid*, le racisme et la discrimination raciale continuent d'insulter à la conscience de l'humanité. Des vestiges et des résurgences de l'oppression colonialiste et néo-colonialiste et de la domination étrangère sont encore profondément ancrés. Les déshérités subissent toujours l'exploitation et de dures privations. La course aux armes de destruction massive continue sa spirale ascendante. Le déséquilibre dans les relations économiques mondiales semble défier le temps. La pollution sous toutes ses formes et le gaspillage de ressources limitées et non renouvelables menacent de plonger l'humanité dans une crise mésologique d'une ampleur sans précédent.

256. Voilà les réalités effrayantes de notre temps. Un renversement de ces tendances et l'apparition d'un avenir plus prometteur exigent de notre part des mesures concertées et positives. Cela exige l'adoption d'une approche reflétant réellement l'interdépendance des nations, une approche dépassant une conception étroite des intérêts nationaux et traduisant un engagement réel envers la réalisation des objectifs et des aspirations que nous partageons. Les graines de la méfiance, de la peur et de la suspicion, qu'elles soient plantées au Moyen-Orient, en Afrique australe ou à Chypre, doivent être déracinées et remplacées par la confiance et la compréhension mutuelles, par l'amitié et la coopération.

257. Toute notre énergie, tous nos efforts résolus doivent être galvanisés et orientés vers la solution des problèmes qui affectent nos intérêts communs. Ce n'est que par ces efforts que nous pourrions assurer à toute l'humanité la jouissance de normes de vie minimales, à l'abri de la faim, de l'inquiétude, de l'ignorance, de la maladie et de la pauvreté.

258. Dans cette entreprise mondiale, nous nous félicitons de la participation des Iles Salomon, dont l'admission en tant que cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies représente un pas en avant dans les efforts de l'Organisation pour atteindre la véritable universalité, telle qu'envisagée dans la Charte. Mais une simple augmentation du nombre des Membres ne constitue pas la garantie d'une organisation viable et efficace, par plus qu'elle n'assurera la réalisation des objectifs fixés. Cela ne peut se faire que grâce à la volonté résolue et aux efforts conjoints de tous les Etats Membres.

259. Le nouvel ordre mondial auquel nous aspirons doit envisager un système démocratique et équitable des relations internationales. Il doit reposer sur la coopération, l'égalité et la justice, et il doit être fondé sur le respect des droits fondamentaux. Il doit aussi viser à assurer le plus grand bien pour le plus grand nombre.

260. Nous convenons tous que ces facteurs constituent les conditions préalables essentielles d'une paix internationale durable. Et cependant la paix continue de nous échapper. Nous ne savons pas encore si l'avenir de l'humanité sera un avenir de paix ou de destruction. Cette incertitude est flagrante en Afrique australe et au Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres foyers de tension.

261. Dans le cas de l'Afrique australe, le système inhumain, détestable et répressif d'*apartheid* et de la discrimination raciale continue de saper la dignité et la valeur de la vraie personnalité africaine. Une minorité blanche et impitoyable y opprime quotidiennement la population majoritaire noire. L'obstination et l'entêtement des racistes font face à la détermination farouche d'un peuple dont la juste aspiration à la liberté, à la dignité humaine, à l'égalité et à l'indépendance triomphera inévitablement.

262. La juste aspiration de la Namibie à l'indépendance pour l'ensemble de son territoire a toujours été appuyée par cette assemblée. Cela a été confirmé tout récemment au cours de la neuvième session extraordinaire consacrée à cette question. Mon gouvernement a saisi l'occasion que lui offrait cette session extraordinaire pour faire savoir qu'il

acceptait la proposition des cinq nations occidentales²² en tant que base de négociations futures visant l'indépendance du territoire. Nous avons également exprimé des doutes quant à la sincérité de l'acceptation, par l'Afrique du Sud, de cette proposition. Le temps et les événements ont corroboré ces appréhensions. La nature hypocrite du régime sud-africain a été mise en lumière par sa décision de mettre en oeuvre sa propre formule pour l'indépendance de la Namibie, rejetant ainsi implicitement la proposition des cinq nations occidentales, qui avait reçu l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

263. Le rôle historique que le Libéria a joué en se faisant le champion de la cause de l'indépendance de la Namibie est bien connu, et point n'est besoin de s'y étendre davantage. Mon gouvernement estime que toute formule relative à l'indépendance de la Namibie doit accorder à la SWAPO une importance proportionnelle à son rôle d'avant-garde dans la lutte de libération.

264. Les Nations Unies ne sauraient accepter, sans perdre leur crédibilité, un affront supplémentaire de la part de l'Afrique du Sud à l'égard de leur autorité légitime sur la Namibie. La communauté internationale ne saurait se soustraire à sa responsabilité en tolérant les subterfuges, les plans et les machinations des Sud-Africains hypocrites, qui visent à imposer au peuple namibien un gouvernement fantoche et non représentatif. Il s'impose plus que jamais que nous nous opposions à ce nouveau défi de l'Afrique du Sud en adoptant des sanctions économiques obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que même ceux des pays qui, jusqu'à présent, se sont opposés à l'application de ces mesures devraient maintenant être convaincus de leur nécessité, compte tenu de l'intransigeance et de l'obstination constantes de l'Afrique du Sud raciste.

265. Pour ce qui est du Zimbabwe, la communauté internationale a rejeté le prétendu accord interne comme base pour une indépendance réelle avec un gouvernement par la majorité. Même les signataires de cet accord ont reconnu qu'il n'était pas adéquat. Cependant, ils refusent de se joindre à la communauté internationale dans la recherche d'un règlement plus global. Ainsi, une violence croissante marque la situation dans ce territoire déjà fort troublé.

266. Mon gouvernement estime que le dernier espoir d'une solution pacifique de cette crise réside dans la proposition d'une conférence réunissant toutes les parties, y compris le Front patriotique et les autres factions politiques du Zimbabwe, en vue d'aboutir à une formule acceptable pour l'indépendance sur la base de la proposition anglo-américaine²³.

267. Nous avons répété à maintes reprises qu'il est important de faire vite si nous voulons éviter une catastrophe en Afrique australe, car la patience et l'endurance des peuples opprimés ne sont certes pas sans limite. Leur quête de liberté a déjà pris la forme d'une résistance armée.

²² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

²³ *Ibid.*, *trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

Elle s'intensifiera et augmentera à moins que la communauté internationale ne se décide à prendre des mesures fermes, positives et unies pour éliminer tous les obstacles qui se dressent sur la voie de l'indépendance de la Namibie, de l'indépendance avec un gouvernement par la majorité au Zimbabwe et d'un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud elle-même. Pour sa part, le Libéria continuera de renforcer ses efforts en vue d'atteindre ces objectifs, que ce soit par des moyens pacifiques ou par l'intensification de la lutte armée.

268. En ce qui concerne l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, les événements récents permettent un optimisme modéré. Je me réfère aux réunions au sommet historique tripartite qui ont eu lieu à Camp David, aux Etats-Unis, entre les chefs d'Etat de l'Egypte, d'Israël et des Etats-Unis. On a appris que ces réunions avaient réussi à tracer un cadre pour la paix au Moyen-Orient et à jeter la base pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël.

269. Mon gouvernement, préférant toujours que les conflits soient réglés par la voie de la conciliation et de la négociation, se félicite de l'initiative prise par le président Jimmy Carter en se faisant l'hôte de cette importante réunion, et se félicite de la souplesse, de la bonne volonté et de l'esprit de compromis dont ont fait preuve les parties concernées. Les résultats des réunions au sommet représentent sans aucun doute un pas important dans l'application du principe de la coexistence pacifique au Moyen-Orient.

270. Nous conservons cependant l'espoir que, dans le cadre des accords négociés à Camp David, le peuple palestinien se verra permettre d'exercer pleinement ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Nous espérons aussi que l'impact d'un juste et durable règlement au Moyen-Orient permettra d'éteindre les flammes de la haine et des conflits qui embrasent actuellement le Liban. Un tel règlement, pour engendrer une paix réelle et durable, doit être fondé sur l'unité et la solidarité arabes.

271. Le calme qui règne à Chypre, en la présence d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, ne devrait pas amener la communauté internationale à croire à tort que les conditions d'une paix véritable ont été remplies, car le danger d'une nouvelle explosion couve, et l'impasse actuelle peut dégénérer en une reprise des hostilités. Le Libéria reste convaincu que les deux communautés de Chypre ont la capacité de décider de leur destin commun, compte dûment tenu de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'île et de la nécessité que toutes deux puissent jouir de la liberté, de la justice et de l'égalité. C'est grâce à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'ONU que l'on peut progresser dans cette voie.

272. De même, pour ce qui est de la question de Corée, mon gouvernement pense fermement que le communiqué conjoint du 4 juillet 1972²⁴ constitue une base réaliste pour combler le fossé qui divise le peuple coréen. Nous

sommes d'avis qu'un effort pratique et réaliste pour la solution de ce problème doit viser à encourager les deux parties directement intéressées à reprendre le dialogue le plus tôt possible. Cette méthode devrait permettre de dissiper la méfiance et la crainte qui règnent encore.

273. Il est regrettable de devoir noter que 30 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que, pourtant, des violations grossières de ces droits fondamentaux sont encore commises couramment dans de nombreuses régions du monde. L'inhumanité de l'homme à l'égard de ses semblables a revêtu les formes les plus odieuses, violant manifestement les normes internationalement admises de moralité et de décence.

274. Il est absolument nécessaire de réaffirmer ces droits dans tous leurs aspects, et il faut voir en eux l'une des fondations les plus solides de la paix et de la sécurité internationales. C'est là que le phénomène du progrès doit trouver sa signification la plus réelle, car on ne pourra apprécier pleinement le degré de développement auquel on est parvenu que lorsque l'homme sera véritablement le point central de tous les objectifs et buts du développement. Telle est la conviction qui inspire la politique intérieure comme la politique étrangère du Libéria. Il ne saurait y avoir de meilleur moyen de commémorer le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que de décider ensemble de traduire ces nobles principes par des mesures réelles en faveur du progrès de l'homme.

275. La question du terrorisme international continue de préoccuper profondément la communauté internationale. Mon gouvernement regrette toute mesure, par qui que ce soit et d'où qu'elle vienne, qui puisse menacer ou prendre des vies humaines innocentes. Nous sommes prêts à coopérer avec les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour prendre les mesures appropriées afin de combattre le terrorisme international, qu'il se manifeste sous la forme du détournement d'aéronefs internationaux, de prises d'otages à l'aveuglette ou du massacre de personnes innocentes. Mon gouvernement n'a pas manqué d'appuyer, au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le projet de convention internationale contre la prise d'otages.

276. A ce point, je voudrais exprimer au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères et vice-chancelier, M. Hans-Dietrich Genscher, les très sincères remerciements de mon gouvernement pour l'initiative prise par la République fédérale d'Allemagne²⁵ dans cette importante question. Nous lui promettons de donner tout notre appui à cet effort louable.

277. Pendant la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est associée également aux efforts visant à prévenir le terrorisme international, efforts qui ont abouti à l'adoption d'une résolution sur cette question [résolution 32/147]. Nous restons profondément préoccupés par tous les actes de terrorisme international. Ma

²⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

²⁵ Ibid., trente et unième session, Annexes, point 123 de l'ordre du jour, document A/31/242.

délégation reconnaît par ailleurs qu'il existe souvent des causes sous-jacentes qui engendrent et nourrissent le terrorisme, et qu'il est nécessaire de redresser ces situations si l'on veut éliminer le terrorisme international.

278. Le processus du développement humain pourrait être facilité par un mouvement progressif en direction d'un désarmement général et complet. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée à cette question, a représenté un pas de toute première importance dans la voie devant conduire à cet objectif. Nous considérons que cette session a fait ressortir la conscience toujours plus grande du fait que la paix reste fragile face à une course aux armements qui se développe sans cesse, avec le fardeau économique incontrôlable qu'elle entraîne. Peut-être la plus grande réalisation de cette session réside-t-elle dans la création d'un cadre constructif pour les délibérations et négociations sur les problèmes du désarmement sous tous leurs aspects. Alors que le mécanisme institutionnel ne peut être une garantie de la traduction des idéaux en réalités pas plus qu'il ne saurait remplacer la volonté politique, il constitue un lien essentiel pour la réalisation des intentions et aspirations déclarées. Nous pensons par conséquent qu'il faut redoubler d'efforts si nous voulons maintenir l'élan donné par la dixième session extraordinaire tant dans le domaine des principes que dans celui de la pratique.

279. Le rôle central de la mer pour la qualité de la vie que connaîtra cette terre dans l'avenir ne saurait être trop souligné. La mer, qui est le dernier réservoir encore intact de ressources naturelles terrestres, représente le dernier espoir de l'humanité dans la gestion des ressources limitées de notre planète. Elle doit, par conséquent, être le lien qui nous unit dans notre effort pour une sécurité économique collective. Les océans et leur lit doivent donc rester le patrimoine commun de l'humanité, permettant à tous de bénéficier sur une base égale de l'exploration et de l'exploitation des ressources de ce milieu. Nous devons donc tous nous abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient miner les efforts de la communauté internationale en vue de formuler une convention acceptable sur le droit de la mer.

280. Le problème d'une croissance et d'un développement économiques soutenus dans le monde reste l'une des principales préoccupations de mon gouvernement. Nous sommes conscients du fait que, après 10 ans seulement de son existence, l'Organisation a été régulièrement saisie de problèmes de développement économique. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée resteront historiques pour avoir souligné sans équivoque et comme jamais auparavant l'importance du développement et des problèmes économiques, qui ont été ainsi mis sur le même pied que les questions politiques et de sécurité. Nous sommes de la création, dans le cadre de la structure des Nations Unies, du nouveau poste de directeur général pour le développement et la coopération économique internationale. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général d'avoir choisi M. Dadzie, du Ghana, un fils éminent de l'Afrique, pour servir la communauté internationale à cette position d'une importance vitale.

281. Cependant, il est triste de devoir constater que l'esprit constructif qui a caractérisé les deux sessions extraordinaires ne s'est pas étendu à l'ample gamme des

négociations qui en ont découlé. Les déclarations creuses, les discussions qui tournent dans une impasse et la rhétorique sans fin restent à l'ordre du jour. C'est ce qui est bien ressorti des délibérations du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui n'est pas parvenu à un accord sur une question aussi élémentaire que celle de son mandat et de ses attributions. Le dialogue Nord-Sud reste lui aussi dans une impasse sur des problèmes tels que ceux d'un marché ordonné des matières premières, d'un marché des devises stabilisé, d'une association étroite mutuellement bénéfique, des problèmes de la dette et d'un transfert accru des ressources réelles aux pays en développement.

282. La nécessité d'ajustements structurels pour corriger les déséquilibres et les inégalités entre nations doit être examinée, négociée et réglée. Ce n'est que grâce à un engagement permanent de changement et de réforme, couplé avec la volonté et la coopération politiques nécessaires, que l'on parviendra à établir un nouvel ordre économique international.

283. Nous tournant vers l'avenir, nous avons appuyé un plan de relations harmonieuses entre les Etats, fondées sur la justice et la solidarité. L'Organisation des Nations Unies constitue le cadre le plus approprié pour réaliser cet objectif. C'est à l'intérieur de cette organisation qu'un véritable code de conduite pour les nations peut être progressivement défini et adopté; c'est ici que la coopération pacifique entre les pays ayant des structures sociales différentes pourra être mise au point, nourrie et transformée en une collaboration plus dynamique pour créer un monde véritablement humain.

284. Alors que cette organisation a été sévèrement critiquée pour ses faiblesses et ses insuffisances, elle est restée néanmoins un organisme dynamique pour les relations internationales contemporaines. Depuis sa naissance, elle s'est heurtée aux conflits des grandes puissances, a reçu les coups de boutoir du racisme et du nationalisme et a été assaillie par des crises financières et constitutionnelles qui menaçaient son existence même. Non seulement elle a survécu à ces crises, mais elle a apporté des contributions importantes à la paix et à la sécurité. Elle a endigué des conflits importants, a été le fer de lance du passage de la colonisation à l'indépendance, a mobilisé des ressources importantes pour renforcer le progrès socio-économique des peuples du monde entier et s'est fait le champion de la recherche de l'égalité et de la justice dans les relations entre Etats. Par essence, l'Organisation des Nations Unies a servi les intérêts de ses Etats Membres et de la communauté mondiale de façon assez satisfaisante.

285. Quelles que soient ses insuffisances, il faut se souvenir que cette organisation ne sera ni moins ni pire que ce que nous, ses Etats Membres, voudrions qu'elle soit. A une époque de générosité et de cruauté, d'espoirs et de craintes, de foi et de doutes, de nobles perspectives et d'entreprises aventureuses, nous avons le devoir de faire de cette organisation un instrument viable de la paix et de la sécurité internationales. Tel est le défi que nous devons relever.

286. M. MUGANGA (Burundi) : Il n'y a pas si longtemps, l'Organisation des Nations Unies était l'objet, ici et là, de

critiques aussi véhémentes que destructives de la part de certaines fores. Accusée d'impuissance, elle se voyait insidieusement écartée du règlement des questions vitales pour la paix, la sécurité internationale et le progrès des peuples, ses objectifs fondamentaux.

287. Ce faisant, ces forces tentaient à la fois de conserver la conduite exclusive des affaires du monde, d'une part, et, de l'autre, de détourner l'ONU de sa vocation première : la démocratisation des relations internationales au bénéfice de tous les Membres, petits et grands.

288. Aujourd'hui, et de plus en plus, la crédibilité de l'Organisation ne cesse de grandir auprès des nations. Ce regain de confiance est dû pour une bonne part à la portée mondiale des problèmes qui y sont traités, aux résultats atteints et à la qualité des hommes appelés à y exercer des responsabilités.

289. De cette qualité, M. Indalecio Liévano est un témoignage on ne peut plus convaincant. Ma délégation se félicite de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. En ces temps difficiles de tensions et de confrontations, le choix ne pouvait être plus judicieux : sa longue expérience diplomatique, son appartenance à un peuple dont la philosophie est faite à la fois de mesure et de détermination résolue au service des causes justes, sont autant d'éléments rassurants pour tous ceux qui attendent une conduite expérimentée de cette session, soucieuse de dire nettement, mais avec sagesse, le droit des peuples, raison d'être de notre organisation. Il serait superflu d'assurer le Président du concours de ma délégation pour le plein succès de cette session, succès qui honorera non seulement sa personne, mais aussi la Colombie, son pays. Sa réussite sera aussi la vôtre.

290. Qu'il me soit permis en cette occasion de rendre hommage et de dire notre reconnaissance au Secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, M. Lazar Mojsov, qui a conduit avec sagesse et discernement les travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et des sessions extraordinaires qui l'ont suivie.

291. Qu'un hommage particulier soit également rendu au Secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts incessants en faveur des objectifs de paix et de sécurité, seulement accessibles par une redistribution plus démocratique des responsabilités et des ressources entre nations, comme il se plaît lui-même à le rappeler.

292. L'admission des Iles Salomon dans le concert des nations libres, que le Burundi accueille avec plaisir, s'inscrit dans un processus inéluctable de décolonisation de tous les peuples de la Terre.

293. Les graves problèmes de notre organisation ont fait l'objet d'exposés savants et complets à cette tribune. Sur ce registre donc, notre contribution risquerait de répéter les interventions pertinentes de nos prédécesseurs, au risque de lasser un auditoire déjà fort sollicité.

294. Néanmoins, la persistance du colonialisme et des régimes racistes, la recrudescence des conflits entre Etats, attisés par des alliés intéressés, la permanence d'un système

d'exploitation des faibles par les riches, le gaspillage accéléré de ressources humaines et matérielles, investies dans un surarmement aussi dangereux qu'inexplicable, sont autant de préoccupations qu'aucune excuse ne saurait dispenser d'évoquer.

295. Certes, toutes les voix du monde réunies n'apporteraient aucune réponse à des problèmes qui engagent de vastes intérêts égoïstes et contradictoires. Il n'en reste pas moins vrai que le retour régulier sur les mêmes questions en délimite progressivement les contours, offrant ainsi la possibilité d'une large prise de conscience par les peuples, en définitive seuls artisans de solutions durables et justes à leur bénéfice.

296. N'était la possibilité d'apprendre, de dire leurs droits à nos peuples, la récurrence de nos débats au sein de l'Organisation se réduirait à la vaine répétition de palabres irritantes par leur futilité. Encore faudrait-il user du ton juste pour que la leçon porte.

297. Telle puissance s'appliquera à repérer les fautes, voire les crimes, dans la conduite de tiers, espérant ainsi occulter les siens propres et s'adjuger, à bon compte, un crédit d'innocence auprès des autres Membres.

298. Telle nation modeste se fera tantôt l'avocat de ses tuteurs, tantôt le procureur de leurs adversaires, oubliant ses propres insuffisances au niveau de ses responsabilités. Accuser l'autre devient l'art de se disculper. Pour peu, la tribune de l'Organisation des Nations Unies risquerait de devenir le lieu de l'invective passionnée et de la querelle inutile.

299. Quant à nous, d'accord avec beaucoup d'autres, nous pensons que la gravité des situations soumises à notre attention requiert une approche lucide, une réflexion tranquille et collective, soucieuse non point de vaincre, de minoriser l'adversaire, mais de dégager, ensemble, des compromis dynamiques, au bénéfice des uns et des autres.

300. Guidée par cet esprit de conciliation sans complaisance ni abandon, toute intervention sera une contribution positive pour transformer de vieilles situations d'injustice, dont le colonialisme, l'*apartheid* et le sionisme constituent des cas types.

301. Qu'il s'agisse de l'Afrique australe, du Sahara occidental, du Moyen-Orient, du Timor oriental ou de Belize, nous sommes en présence de situations coloniales caractérisées : déni à ces peuples de leur droit à se conduire eux-mêmes, détournement de leurs ressources et force de travail au profit des maîtres et des métropoles, subordination culturelle et falsification de leurs valeurs.

302. Face à cette iniquité, le parti pris d'une réflexion objective exige d'identifier les protagonistes afin de situer les responsabilités respectives.

303. Au sein de notre organisation et ailleurs, il est devenu commun de vitupérer contre les régimes minoritaires blancs. Certes, ces derniers ont la grave responsabilité d'exercer une domination raciste anachronique directe sur des millions d'Africains. Néanmoins, cela ne saurait disculper les puissances alliées de ces minorités qui, à certains égards, servent d'instruments d'exploitation du peuple noir.

304. Si, au lieu de recourir aux faux-fuyants habituels, les amis de Pretoria et Salisbury reconnaissent leur complicité ouverte, si, à la place de protestations vertueuses, des pressions effectives étaient exercées sur les tenants de la discrimination raciale, nul doute qu'une étape serait franchie sur la voie de la paix et de la réhabilitation de ces peuples, réduits en esclavage sur leur propre sol.

305. L'on cherche en vain les raisons de l'appui continu prodigué aux régimes blancs dans les domaines politique, économique et surtout militaire.

306. Il est vrai que Pretoria développe sans cesse des thèses fantaisistes pour légitimer sa politique : la supériorité de l'homme blanc à sauvegarder par une solidarité raciale contre la barbarie noire; la civilisation occidentale menacée par le communisme, dont les Noirs seraient le relai.

307. Il serait troublant que pareilles falsifications emportent l'adhésion, quelque distraite soit-elle. Il va de soi qu'un désaveu formel, inscrit dans les faits, ne manquerait pas de reconforter les victimes de l'*apartheid* et leurs alliés, l'Afrique en tête.

308. Plus que des assurances verbales, l'Afrique et notre organisation sont en droit d'attendre des gestes concrets de la part des Membres occidentaux. D'une part, instruits par l'histoire coloniale, ils sont en position de comprendre la justesse de la cause des peuples assujettis et de mesurer leur détermination à vaincre. D'autre part, le passé de bon nombre d'entre eux est parsemé d'âpres luttes pour conquérir ou conserver leur indépendance. Enfin, il semble que la place des rescapés du nazisme devrait se trouver tout naturellement aux premiers rangs du front anti-*apartheid* et anticolonial. Les humiliations, les tombes, sont là, témoins accablants, pour compenser la défaillance éventuelle de la mémoire.

309. Si, malgré toutes ces raisons, une ouverture décisive se fait tant attendre, c'est à n'en pas douter en raison de l'existence dans les colonies — en Afrique australe spécialement — d'intérêts matériels vitaux, objectivement liés aux structures socio-politiques des systèmes racistes et coloniaux.

310. Ici encore, un regard froid et ouvert sur les réalités d'avenir éclaire les choix possibles : ou bien l'Occident cherche la garantie de ses intérêts dans la permanence de régimes socio-politiques insultants pour l'humanité — et partant irrémédiablement condamnés —, ou bien il change d'alliance pour inscrire son jeu dans la perspective d'une coopération obligée entre les éléments humanistes clairvoyants de la société blanche d'une part, et, de l'autre, les forces populaires, artisans d'une libération nationale inéluctable, quels que soient les défaillances, les reculs, voire les trahisons internes.

311. L'alternative semble claire.

312. Etant donné la supériorité matérielle provisoire des régimes blancs et des puissances coloniales, la première voie — l'alliance avec les forces d'oppression — a l'avantage précaire de conserver de gros intérêts immédiats dans une conjoncture caduque. La seconde voie — l'alliance avec les forces de progrès — ouvre une triple perspective : d'abord,

épargner cette humanité blanche et noire que fauche, dans la fleur de l'âge, une guerre féroce et meurtrière; ensuite, ménager, entre les ennemis de la veille, une coopération égalitaire durable qui fasse droit aux aspirations et aux intérêts légitimes de toutes les parties; enfin, après tant de haines et tant de sang, proclamer à la face du monde, et par des faits, la primauté du droit sur la force, de la liberté sur la sujétion, de la fraternité sur la discrimination, toutes choses conformes aux traditions humanistes de la civilisation occidentale et qui honorent l'homme en soi.

313. Si donc la raison prenait le pas sur la passion, l'essentiel sur le contingent, et que, en conséquence, les appuis traditionnels des oppresseurs choisissent la seconde voie aux côtés des forces de progrès, une telle évolution imposerait des devoirs et des attitudes nouvelles à l'égard de chaque situation coloniale.

314. En Afrique du Sud, au lieu d'un attentisme coupable qui laisse à Pretoria le temps de créer des situations irréversibles, notre organisation, cette fois-ci unanime, devrait procéder à une triple action concertée : d'abord, la rupture de toutes relations avec le régime d'*apartheid*, pour l'enserrer dans un isolement complet; en second lieu et simultanément, entamer, par toutes les voies de communication, une campagne psychologique pour désaliéner les populations blanches et noires respectivement atteintes des complexes de supériorité et d'infériorité raciale, créateurs des traumatismes de la méfiance et de la persécution réciproques. Si l'on mesure les ravages causés dans les consciences par l'idéologie de la suprématie naturelle des uns et des carences congénitales des autres, l'on ne trouvera point superflue cette action de désintoxication. Enfin, il sera nécessaire de favoriser, à l'intérieur, des structures de coopération égalitaire entre les races, au travail, à l'école, dans les unités de vie sociale et politique.

315. Ces structures de coopération constitueront non seulement un contrepoids au démembrement du pays en bantoustans, mais aussi le maillon interne indispensable qui, relié aux luttes coordonnées des mouvements nationalistes, créera les conditions d'un renversement définitif du noyau raciste irréductible au pouvoir.

316. Que l'on n'aille pas voir dans ces propos de pures constructions de l'esprit : la victoire sera le fruit d'une résistance multiforme populaire et coordonnée aux niveaux intérieur et extérieur.

317. Nous sommes de ceux qui répugnent à la violence. Si les racistes y renoncent, force sera aux nationalistes — du reste moins pourvus de tels moyens — d'user des voies pacifiques; sinon, il faudra se battre.

318. Au Zimbabwe, notre organisation devrait réitérer la condamnation du "règlement interne" et décourager les compromis inconsistants visant à saborder la cohésion du Front patriotique, seule force combattante, seule garantie d'une décolonisation qui ne soit pas une reconduction de la domination étrangère sous la couverture d'un pouvoir noir docile et complaisant.

319. Quant à la Namibie, la communauté internationale devrait soutenir sans réserve le plan de décolonisation du Secrétaire général de l'ONU et inviter le Conseil de sécurité

à le mettre à exécution sans plus tarder. Que l'Afrique du Sud exerce sur la Namibie un pouvoir usurpé à notre organisation depuis 1966, et que, de surcroît, elle s'arroge encore aujourd'hui le droit de contester les dispositions établies par le tuteur légitime du territoire, voilà qui est inadmissible. Les développements récents n'incitent pas à l'optimisme. Ils devraient néanmoins montrer aux pays occidentaux qui ont déjà fait des efforts louables que ces derniers restent insuffisants et que plus de pression et plus de sanctions sont nécessaires pour conduire la Namibie à une indépendance complète et dans toute son intégrité, sous la conduite de la SWAPO.

320. La lutte héroïque du peuple sahraoui doit être saluée par tous ceux qui croient au droit et à la liberté. Le meilleur hommage que le Burundi puisse articuler à l'endroit de ce peuple est d'inviter notre organisation à une reconnaissance générale de la République arabe démocratique sahraouie sous la conduite du Front POLISARIO²⁶. Et si ce vœu n'était pas exaucé immédiatement, il me plaît de dire que cette justice ne saurait tarder à être rendue. Déjà des perspectives positives s'ouvrent, qui sont le juste prix d'une lutte âpre et tenace, sans commune mesure avec la modestie du nombre et des moyens, témoignage émouvant de l'invincibilité des peuples qui abhorrent la soumission.

321. S'agissant de la question palestinienne et du Moyen-Orient, quelles que soient les initiatives prises ici et là, la position de mon pays est claire : la restitution des territoires arabes occupés et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux constituent le fondement d'un accord juste. Mais pour y arriver, la nation arabe devrait prendre la mesure des dangers de la dispersion, d'une part, et de la marginalisation éventuelle de la résistance palestinienne, premier protagoniste d'Israël et force motrice de toute victoire durable.

322. Point n'est besoin de passer en revue toutes les situations coloniales. Les bénéficiaires de telles injustices doivent comprendre que la libération des peuples est un phénomène irréversible. Ainsi paraissent-elles dérisoires les manoeuvres tendant à maintenir sous domination étrangère, ouverte ou déguisée, le Timor oriental, Belize, Mayotte et toutes les îles africaines autour du continent.

323. Si notre organisation ne doit pas renier ses objectifs de paix et de sécurité, certains Membres devraient se dissuader d'entretenir des points de tension et des situations de division appelés à se résorber de toute manière. En effet, tôt ou tard, à l'instar des deux Viet Nams, les deux communautés de Chypre trouveront un *modus vivendi*, Taïwan réintégrera la Chine populaire, la réunification des deux Corées, que le Burundi appelle de tous ses vœux, sera réalisée. Telle est la volonté profonde des peuples, telle est la pente de l'histoire. Morcelée à souhait, déchirée par d'innombrables dissensions, l'Afrique elle-même trouvera en son sein les ressources nécessaires à son remembrement.

324. La décolonisation serait une oeuvre inachevée, la résorption des tensions et des conflits un succès sans lendemain, si les conditions d'une authentique libération économique n'étaient pas créées en même temps.

325. Après les décisions de la sixième et de la septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, après la proclamation de la Charte des droits et devoir économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], malgré toutes les tentatives d'établir des relations économiques internationales équitables, force est de constater qu'une minorité de nations riches continuent de bâtir leur prospérité au détriment des autres peuples accablés par la faim, la maladie, l'ignorance et les calamités naturelles.

326. Alors que persistent des structures créatrices de ces injustices, d'aucuns veulent faire croire aux pays dits pauvres que l'ouverture inconsidérée aux capitaux, aux techniques et produits commerciaux du monde riche constitue la voie royale vers le développement.

327. L'on oublie aisément que cette politique, cette affluence, se trouve à la base des blocages du développement de nos pays : l'endettement hors de proportion, le rôle facile et subalterne de fournisseur de produits primaires qui nous détourne de l'industrialisation, les courants d'échanges commerciaux extravertis qui, en orientant la production, détournent des vastes marchés potentiels voisins, l'intrusion de technologies inadaptées et inhibitrices des capacités créatrices de nos peuples, inaptes à produire les biens conformes aux besoins essentiels et fondamentaux du grand nombre.

328. Si du moins cette politique nous était proposée de bonne foi ! Mais que voit-on ? Aussitôt que des pays en développement acquièrent la maîtrise d'une technique ou d'un marché, les riches recourent, de façon ouverte ou indirecte, à des mesures protectionnistes; il faut qu'en tout sens le système économique international fonctionne en priorité à leur profit, moyennant certaines concessions rassurantes pour le tiers monde.

329. Certes, nous devons continuer, au sein de notre organisation, à chercher des solutions provisoires à des questions graves telles que les produits de base, la dette extérieure, la balance des paiements et le transfert de technologie.

330. Cependant, pour réussir un développement authentique de nos pays, une remise en cause radicale du système économique mondial s'impose. Si, au niveau du discours, cela est chose faite, il reste à la traduire dans les faits. Cela pose une double exigence : en premier lieu, les pays pauvres doivent opter résolument pour une nouvelle philosophie du développement; ensuite, une stratégie globale doit être élaborée en conséquence.

331. Cette nouvelle vision du développement part de deux convictions majeures. La première est que les pays dits pauvres possèdent des potentialités énormes. Au lieu de ployer sous le traumatisme de l'impuissance et de la carence, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine devraient montrer à leurs habitants l'abondance des terres, des bras, des ressources énergétiques et minières. La seconde conviction est que, au lieu de laisser ces richesses à l'abandon et à l'exploitation étrangère, le tiers monde possède assez d'ingéniosité pour les mettre en valeur lui-même, dans l'interdépendance avec les pays industrialisés et non point dans l'asservissement.

²⁶ Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

332. La confiance en soi recouvrée, les peuples du tiers monde peuvent entreprendre un développement authentique guidé par quelques idées-force, de plus en plus répandues et qui ont fait leurs preuves : l'autonomie, d'une part, l'homme comme centre d'initiative et de création, d'autre part.

333. Sans détourner de la nécessité de la coopération, l'impératif de l'autonomie confère au partisan de cette option l'assurance que les moyens du développement se trouvent à sa portée, dans la maîtrise de son environnement avec les potentialités présentes, grâce à ses propres forces. Une telle logique opère une heureuse rupture avec les liens et structures coloniales de dépendance à tous égards.

334. Ainsi, au lieu de courir éperdument à la recherche de capitaux, des techniques et des experts comme à des solutions exclusives et miraculeuses, les hommes du tiers monde, les premiers intéressés, doivent être les initiateurs du développement à l'aide du travail organisé et collectif, des méthodes artisanales sans cesse perfectibles, de leur ingéniosité créatrice susceptible de s'élever au niveau de l'expertise. Une telle démarche a souvent été taxée de passivité. Cependant, si l'apport extérieur en capitaux, en technologie et en qualification demeure utile et même indispensable, il ne saurait être un substitut durable aux hommes concernés et à leurs moyens propres.

335. Si l'histoire offre l'exemple de sociétés développées de l'intérieur, à partir des bras de l'homme, des rudiments techniques originaires et des imitations appropriées au moment opportun, par contre, là où l'industrialisation a envahi l'espace de l'homme de l'extérieur et en forçant les portes, ce n'est pas le développement qui s'est produit, mais la marginalisation des populations, réduites à servir la machine écrasante sans vaincre la faim et la maladie.

336. Bref, au lieu de rester à la remorque du monde industrialisé, le tiers monde devrait compter d'abord sur ses habitants et les moyens de bord à sa portée dans une perspective de développement autodépendant, orientée à satisfaire les besoins fondamentaux des masses.

337. Il s'agit moins d'originalité que de réalisme. Il faut faire la politique du possible. Et prétendre créer des industries de pointe au détriment de l'agriculture, dans des zones devenues les fiefs de la faim et de la maladie, est un défi à la raison et au bon sens.

338. Même nantis d'options et de choix justes, la plupart des nations Membres de notre organisation ne pourraient se développer séparément, face à l'emprise écrasante des multinationales et des égoïsmes nationaux du monde industrialisé. C'est dire la nécessité d'une action concertée entre toutes les forces de progrès. Les bases d'une stratégie tripartite existent, qu'il faut renforcer : les pays en développement, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, et les forces du monde industrialisé.

339. Même si elle n'aboutit pas toujours à la satisfaction de tous, l'action menée sans relâche par les Nations Unies est d'un mérite exceptionnel. Est là, pour en témoigner, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, dont ma délégation appuie fermement les décisions et recommandations.

340. Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage à notre organisation pour sa persévérance dans l'élaboration d'une convention internationale sur le droit de la mer, convention appelée à régler le partage équitable des ressources marines entre tous. A cet égard, l'élaboration de législations nationales par certains Etats technologiquement puissants nous inquiète. De telles entreprises cherchent à contourner la conclusion de la convention internationale pour légitimer une appropriation des richesses marines au détriment de nos pays. Cela est, à notre sens, inadmissible et doit cesser.

341. Quelque importante soit-elle, l'action des Nations Unies ne saurait remplacer la lutte des pays du tiers monde même. Pour définir la nature de leur rôle dans la stratégie du nouvel ordre économique, il faudrait les identifier eux-mêmes, en inventorier les armes et les faiblesses. Qu'il suffise ici de signaler la disparité de leurs moyens, ainsi que la diversité de leurs systèmes culturels et socio-politiques. Cela pour donner la mesure du besoin d'une plus grande cohérence indispensable à l'intégration économique, arme majeure du tiers monde si le système actuel doit être évincé.

342. Cette intégration s'impose pour diverses raisons. D'abord, il est impossible à la majorité des Etats du tiers monde de réaliser isolément le développement, cela faute de ressources humaines et matérielles en suffisance. Ensuite, même les grands pays, richement dotés, ne peuvent faire ici face isolément aux tenants du système économique international d'exploitation. Enfin, en l'absence d'un développement réel, équilibré, profitable pour tous, il sera impossible d'assurer la stabilité intérieure, la paix et la sécurité entre Etats voisins.

343. Il est évident, dès lors, que les processus d'intégration se recommandent d'eux-mêmes pour accroître la capacité de résistance aux forces d'exploitation néo-coloniales. A cet égard, le mouvement des non-alignés, les organisations continentales non inféodées aux puissances, la coopération régionale prise en charge par de jeunes communautés économiques, les groupements de producteurs des matières premières, sont autant de sujets de satisfaction qui donnent, en même temps, la mesure du chemin encore à parcourir pour faire du tiers monde un contrepois crédible face à la coalition impérialiste.

344. En effet, par-delà ces actions ponctuelles nécessaires, le succès de l'intégration économique pose des exigences qui sont loin d'être satisfaites : sans une appropriation effective des richesses nationales, sans l'intensification horizontale des échanges, sans le développement de politiques industrielles régionales, sans le financement conjoint de programmes autonomes de recherche scientifique et technique, le tiers monde demeurera sujet à l'exploitation continue du monde industrialisé au prix de souffrances, déjà intolérables, de ses peuples déshérités.

345. Même si elle devait nous être favorable, l'épreuve de force n'est pas dans nos traditions. Mais, étant donné nos responsabilités à l'égard de nos peuples, l'intransigeance des riches laisse-t-elle d'autre issue ?

346. Au lieu de l'anathème ou de la vaine polémique, cette intervention se voulait une réflexion objective, destinée, d'une part, à comprendre certaines préoccupations douloureuses pour l'humanité, et, d'autre part, à tracer des

perspectives de solutions, somme toute communes, mais encore insuffisamment explorées.

347. Dans les zones sous domination coloniale, ou affligées de conflits et de tensions dangereuses, nous avons invité les victimes et les oppresseurs à réévaluer leur conduite afin de sauvegarder leurs intérêts mutuels à long terme et d'honorer l'homme qui ne saurait plus accepter le régime de la force brutale dans ses rapports avec son semblable.

348. Quant à la répartition inégalitaire des ressources et à l'échange inégal, des voies nouvelles de développement doivent être considérées et axées sur l'autonomie et les capacités propres des collectivités. De plus, au niveau international, la coopération équitable reste préférable à la guerre économique.

349. Conscients de leurs insuffisances et de la complémentarité nécessaire entre les peuples, les pays moins nantis n'ont cessé d'user de patience. Peut-être a-t-on cru que ce recours systématique au compromis était synonyme de capitulation.

350. Une trop longue humiliation est toujours porteuse de dangers graves, aussi bien pour la victime que pour l'adversaire. L'on parle tant des droits de l'homme ces temps-ci ! Le moment n'est-il pas venu de rendre justice à cette humanité du tiers monde, victime préférée de l'exploitation et de la domination ? Les réactions de désespoir, les gestes de résistance sont traités, ici et là, de manifestations anarchistes ou terroristes. Ne devrait-on pas mettre progressivement fin à toutes les situations de frustration qui sont autant de provocations ?

351. A ceux qui comptent sur la lassitude des opprimés et à l'abandon de leurs droits, nous voudrions rappeler que les peuples ne renoncent jamais. Au contraire, chaque jour qui passe les renforce dans la foi en leur cause : l'histoire exemplaire des peuples qui gagnent — dans l'Afrique, hier portugaise, en Indochine —; la maturation des aspirations à la liberté consécutive aux souffrances endurées dans les luttes; la solidarité croissante des forces progressistes à travers le monde, tous ces éléments convergent pour renforcer les combats légitimes des peuples et rendre leur victoire inéluctable.

352. Entre l'oppression intransigeante et la détermination des victimes à relever le défi, notre organisation n'a pas le choix.

353. Fidèles à notre charte, à ses objectifs de justice et de paix, nous avons l'obligation de favoriser des solutions acceptables pour tous. En cas d'obstruction ou de mauvaise foi, notre place est aux côtés de la victime. Le devoir l'exige : notre organisation ne peut s'y dérober sans trahir.

354. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Mexique qui a demandé à parler dans l'exercice de son droit de réponse.

355. **M. CUEVAS CANCINO** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : A la séance de l'Assemblée générale du mardi 26 septembre après-midi [9^e séance], le représentant du Nicaragua a exercé son droit de réponse. Il a parlé de

commentaires faits par le Mexique, au cours du débat général, sur la situation tragique que connaît le peuple frère du Nicaragua.

356. En toute sérénité, je voudrais faire quelques très brèves observations afin qu'il n'y ait aucun doute quant à la position du Mexique sur ce point. Cette position a été définie par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de mon pays, tant à la réunion de consultation des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains qu'au cours du débat général le mardi 26 septembre, et, à cette fin, j'aimerais rappeler que le Mexique, conformément à un esprit d'unité latino-américaine, conformément à sa foi dans la justice, déplore la violence, les pertes de vies innocentes, la violation massive des droits de l'homme et des droits fondamentaux de la population civile en cas de conflit armé, et il voudrait réaffirmer la stricte observation des principes fondamentaux que nous suivons toujours dans notre politique étrangère, étant donné que ces initiatives ont pour but d'endiguer l'effusion de sang et de rétablir la paix dans ce pays frère.

357. Cette préoccupation toute légitime a été précisée au cours de la réunion de consultation des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains lorsque le Mexique a proposé d'insérer un paragraphe au projet de résolution qui était alors à l'examen. En vertu de ce paragraphe, on déplorait les excès commis au Nicaragua et, en même temps, on lançait un appel à tous les combattants pour qu'ils ne poursuivent pas la perpétration de tels actes. Notre amendement avait été appuyé par 16 pays américains, dont bien entendu le Mexique, et ce n'est qu'à cause de la non-participation d'un autre Etat membre que l'amendement mexicain n'a pas été adopté.

358. En expliquant le sens de cette proposition bien précise, mon pays n'a pas manqué d'indiquer que le Mexique s'inspirait de sentiments purement humanitaires, qu'il ne poursuivait aucun objectif politique et n'avait pas de visées interventionnistes, et que mon gouvernement ne faisait que répondre à un vœu populaire en Amérique et à un sentiment d'indignation justifiée face aux excès qui étaient commis dans la lutte civile au Nicaragua.

359. Dans de telles affirmations, comme cela est tout à fait clair, on n'a pas parlé des actes des autorités de ce pays frère. C'est pour cela qu'il est symptomatique que le représentant du Nicaragua ait estimé qu'il y avait une attaque contre son gouvernement lorsque l'on a parlé de violations des droits de l'homme et d'autres excès. Dans la réponse qu'il a faite, le représentant du Nicaragua a parlé de l'absence d'information de la part de ma délégation comme étant la seule base sur laquelle nous pouvions arguer de violations massives des droits de l'homme. Nous aimerions dire que nous ne nous appuyions pas uniquement sur des agences internationales, ou sur des journaux, qui très souvent déforment les faits au service de causes diverses. En fait, nous rappelons que 16 gouvernements américains, ayant leurs propres sources d'informations, avaient voté en faveur de l'amendement mexicain et reconnu que des excès avaient été commis dans la lutte fratricide qui se déroulait au Nicaragua.

360. En ce qui concerne l'argument également mentionné par le représentant du Nicaragua à propos du fait que, si

une organisation régionale examine ou a examiné une question, pour cette raison le chapitre est clos et le problème ne peut venir devant une instance mondiale, je voudrais rappeler la position traditionnelle de mon pays qui, en vérité, est partagée par de nombreux autres Etats : à savoir qu'être membre d'une organisation régionale ne saurait constituer une mesure discriminatoire pour ce qui est des droits et des prérogatives de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'examiner toute situation où l'on estime qu'il y a eu violation de principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

361. Enfin, permettez-moi de dire que le Secrétaire général de notre organisation lui-même, à l'occasion de la

Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui a récemment terminé ses travaux à Genève, nous a rappelé le rapport très net qui existait entre le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a également rappelé les circonstances en vertu desquelles il est clair qu'aucune nation ne peut réclamer l'immunité sur la base du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte — qui, comme les représentants le savent, a trait à la non-intervention de cette organisation dans les affaires intérieures des Etats — lorsqu'il s'agit de préoccupations internationales face à des abus flagrants en matière de droits de l'homme.

La séance est levée à 20 h 10.